



nissent le portrait psychologique du commandant.

Je suis absolument convaincu, écrit-il à Mme de Boulay, que le peuple français ne veut pas la cartouche pour le tuer. Il n'y a pour moi qu'une qualité humaine, et elle manque complètement aux gens de ce pays, et si, ce soir, on venait me dire que je serais demain comme capitaine de uhlands en sabrant des Français, je serais parfaitement heureux. Ah! dans un livre soleil de bataille, Paris pris d'assaut et livré au pillage de cent mille soldats ivres : voilà une fête que je rêve!

Le commandant est un « condottiere » selon sa propre expression, mais surtout un viveur. Il mène l'existence la plus déréglée, il est perdu de dettes, il est obligé, pour satisfaire à des besoins d'argent incessants, de se livrer aux spéculations les plus louches.

En juin 1894, sa situation est telle que, s'adressant à M. Maurice Weil (lettre versée par Mathieu Dreyfus au Conseil de guerre Esterhazy), il écrit :

Je ne puis soustraire ma femme et mes enfants à la misère que par un crime.

Il s'est en effet, depuis quelque temps, résolu à un crime : celui de trahison.

A ce moment, Esterhazy, major au 74<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Rouen, n'ayant plus aucun espoir d'avancement, se montre singulièrement désireux de faire partie des délégations d'officiers d'infanterie aux manœuvres d'artillerie et de champ de tir.

On sait que ces officiers de troupe y étudient les effets destructeurs du canon et le parti qu'on en peut tirer en tactique. On leur donne les explications nécessaires sur le matériel. Souvent on leur confie, soit en vue d'une délégation aux manœuvres, soit pendant la durée de leur présence, des Manuels ou documents où ils puisent les connaissances techniques indispensables.

Le colonel Picquart, qui s'était renseigné sur les agissements d'Esterhazy auprès des officiers de son régiment, reçut cette réponse :

Cet homme (Esterhazy) a des allures singulières; il a été deux fois aux écoles de l'artillerie, et il a demandé à retourner une troisième fois, et comme on lui objectait que ce n'était pas son tour, il y est allé sans indémnité.

Le général Goussier observe naïvement qu'Esterhazy ne travaillait pas aux écoles à feu et se contentait de fumer des cigarettes. Il regardait cependant autour de lui, et il savait l'art de faire parler les gens. L'employé chez lui des copistes, et parfois même des dessinateurs aux quels, comme à M. Eoalle, il racontait, pour justifier des travaux suspects, des histoires invraisemblables.

D'autre part, ses rapports avec M. de Schwartzkoppen sont établis par lui-même, dans la lettre qu'il adressa, en décembre 1898, au premier président de la Cour de cassation.

J'ai eu avec un agent étranger, pendant dix-huit mois environ, de 1894 à 1895, à la demande du colonel Sandherr, du service des renseignements, que j'avais connu en Tunisie, des rapports que j'aurais précisés devant vous si j'avais été relevé du secret professionnel. Grâce à ces rapports connus de mes chefs et de vos autorités, ainsi que la démonstration suivie contre M. Picquart, j'ai pu fournir au colonel Sandherr des renseignements du plus haut intérêt et combattre utilement des agissements dont l'auteur était bien connu, mais contre lesquels on n'osait pas agir ouvertement. Des fuites existaient depuis 1893 au ministère de la guerre, elles m'avaient été signalées par le colonel Sandherr et j'ai pu, grâce à mes relations, lui fournir sur leur provenance des indications précieuses qui, vérifiées, furent reconnues exactes.

A la suite de cette lettre, Esterhazy est appelé à justifier, devant la Cour de cassation, son prétendu rôle de contre-espion. Tous les chefs de l'état-major ont nié, de la façon la plus formelle, qu'Esterhazy ait fait partie du contre-espionnage. Esterhazy n'en maintient pas moins les déclarations ci-dessus, mais sans vouloir rien y ajouter de précis.

Du moment qu'Esterhazy ne peut pas établir qu'il a fréquenté M. de Schwartzkoppen par ordre, il reste donc ce seul fait désormais incontestable : c'est qu'il a fréquenté l'attaché militaire allemand, qu'il était son fournisseur, qu'il croyait pouvoir complier sur sa protection et son concours.

Nous avons sur ce point capital, outre la déclaration de M. le comte Tornielli, l'aveu même d'Esterhazy.

Il résulte, en effet, du procès-verbal de l'enquête Renouard que, le jour même de l'entrevue du parc de Montsouris, le samedi 23 octobre, Esterhazy a déclaré à du Paty qu'il était allé chez le colonel de Schwartzkoppen pour lui demander d'affirmer qu'il n'était pour rien dans l'affaire du bordereau.

Le commissaire spécial Desvernine confirme, dans sa déposition, qu'Esterhazy est allé, le 23, chez M. de Schwartzkoppen.

Que s'est-il passé dans cette entrevue? Selon le récit que M. de Schwartzkoppen a fait au colonel Panizzardi le soir même du 23 octobre, récit que le colonel Panizzardi a rapporté au comte Henri Casella et que celui-ci a publié sans qu'aucun démenti lui ait été opposé, ni par M. Panizzardi, ni par M. de Schwartzkoppen, Esterhazy commença par jouer avec l'attaché allemand la comédie du suicide. Il eut beau, cependant, tirer de sa poche un revolver, qui n'était peut-être pas chargé, la comédie ne prit point. M. de Schwartzkoppen ne crut pas Esterhazy capable de commettre sur lui-même l'acte irréparable que du Paty se vante d'avoir conjuré dans un intérêt supérieur qu'il n'explique d'ailleurs point. Le colonel de Schwartzkoppen menaça seulement Esterhazy de le faire jeter à la porte. Sur quoi Esterhazy, subitement calmé, proposa à M. de Schwartzkoppen d'aller trouver Mme Dreyfus et de lui dire que son mari est coupable. « Etes-vous fou, monsieur le commandant? » se contenta de répliquer M. de Schwartzkoppen.

Mais si l'attaché militaire allemand refusa ainsi de se prêter à l'infamie que lui proposait Esterhazy, il demanda, dès le lendemain, à être rappelé à Berlin. Si, à la veille de son départ, il fit affirmer au ministre des affaires étrangères, par M. le comte de Münster, qu'il n'avait jamais eu aucun rapport ni direct ni indirect avec Dreyfus, d'autre part, M. de Schwartzkoppen se sentait tenu, à l'égard de son ancien fournisseur, à une grande réserve. D'abord parce qu'il n'est pas d'usage que les gouvernements dénoncent les espions qu'ils ont employés; ensuite, et peut-être surtout, parce que

M. de Schwartzkoppen fut avisé qu'Henry avait en sa possession des lettres de femme qui lui avaient été adressées et qu'Esterhazy avait reçu d'Henry cette précieuse confiance.

Ainsi Esterhazy et Henry exercèrent un double chantage contre l'attaché militaire allemand et contre le Président de la République.

M. Cavaignac, dans sa défense d'Esterhazy, a soutenu la thèse « que le bordereau émane nécessairement du ministère de la guerre, parce qu'il résume fidèlement la vie de l'état-major en août 1894 ».

Il est facile de répondre : En 1894, du 11 au 21 août, eurent lieu à Châlons « les manœuvres de masses d'artillerie ».

La France militaire (numéro du 11 août 1894), dit qu'on va précisément expérimenter à ces manœuvres « le projet de Manuel de tir » et « le projet de règlement sur les manœuvres de batteries attelées ». Puis, dans son numéro du 15 août, elle discute « le projet de règlement sur les manœuvres de batteries attelées » dont l'importance, dit-elle, consiste dans les modifications apportées aux formations d'artillerie et aux formations de parc. La France militaire ajoute qu'on expérimentera le 120 court et la manière dont cette pièce se comportera, c'est-à-dire la manière dont elle sera conduite à travers champs.

Or, ce que tient à connaître l'état-major allemand, c'est la pratique. Il s'agit de l'attribution d'une artillerie lourde aux armées. Cette artillerie doit franchir les obstacles que l'artillerie légère ne peut surmonter. C'est là que git le problème.

En effet, nous avons prouvé, avant-hier, de façon définitive, que le canon de 120 court et son frein étaient connus, soit au point de vue des tables de construction, soit en ce qui concerne l'engin en lui-même. Rien n'était donc à découvrir. La trahison de Boutonnet avait fait son œuvre : déjà en février 1892, Greiner avait communiqué deux rapports secrets sur le 120 court et le frein, d'ailleurs déjà adopté pour le 155 court. (Voir dépositions Hartmann, Moch, Delyo.)

Ce que l'Allemagne désirait, c'était de savoir comment les expériences avaient eu lieu, et quel avait été le résultat de ces essais.

Or, les trois articles du bordereau qui concernent l'artillerie sont précisément les trois sujets des expériences réalisées au camp de Châlons, en août 1894.

Commentant par avance les déductions qu'on pourrait tirer contre lui de sa présence au camp de Châlons en août 1894, Esterhazy, dans son interrogatoire de juin 1897, nie être allé à ces manœuvres. La date du bordereau était alors fixée au mois d'avril.

Voilà des premières preuves aussi graves que concordantes de la culpabilité d'Esterhazy; et il en a d'autres :

Pour qui sait lire, tout le contexte du bordereau prouve qu'il est d'Esterhazy. Le bordereau, on le sait, débute ainsi : « Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant quelques renseignements intéressants... »

Si Dreyfus avait été le traître, on ne ferait croire à personne que M. de Schwartzkoppen eût traité avec l'indifférence et le dédain que traitait le « sans nouvelles » un officier d'état-major, ancien élève de l'École de guerre, qui eût été le plus précieux et le plus choyé des agents.

L'indifférence de M. de Schwartzkoppen s'explique, si on se rappelle la pièce Doule-Preuve. (Voir notre analyse du dossier secret.)

Puis le bordereau mentionne :

1<sup>o</sup> Une note sur le frein hydraulique du 120 et la manière dont s'est conduit cette pièce.

2<sup>o</sup> Une note sur les modifications aux formations de l'artillerie.

3<sup>o</sup> Le projet de Manuel de tir de l'artillerie de campagne (14 mars 1894).

Et ensuite : Notes sur les troupes de couverture et sur Madagascar, notes qu'il était très facile, on le sait, de se procurer.

Nous ne dirons rien sur la signification du mot « Notes » auquel M. Cavaignac et le capitaine Guignet attachent tant d'importance. On peut se servir de ce mot sans appartenir à l'état-major, et si on appartient à l'état-major, on envoie la copie d'un document important et non pas une simple note concernant ce document.

Signalons plutôt l'impropriété des termes employés : « frein hydraulique », au lieu de « frein hydropneumatique », et « s'est conduit », au lieu de « s'est comporté ».

Il est à remarquer que l'auteur du bordereau cherche à faire valoir sa marchandise, et il le fait comme un homme qui ne se juge pas suffisamment apprécié pour sa situation ou ses connaissances propres, qui tient à établir qu'on a vraiment tort de ne pas mettre plus d'importance à travailler avec lui.

Ainsi, il a grand soin de souligner la date du projet de Manuel de tir, en la plaçant entre parenthèses (14 mars 1894), puis de faire valoir son zèle par des phrases comme celles-ci :

Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours. Le ministre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et ces corps en sont responsables.

Le rapport de d'Ormescheville a fourni à Esterhazy, pendant longtemps, une réponse facile :

« Je n'ai pas pu aller en avril aux manœuvres qui n'avaient lieu que plus tard. »

Mais le bordereau est d'août. Or, Esterhazy est allé à l'École de tir le 10 août 1894, aux manœuvres de cadre où il n'aurait pas dû assister; 2<sup>o</sup> du 5 au 9 août 1894, aux manœuvres de campagne de Châlons, et il n'en est revenu que du 14 au 16.

Il n'est allé à ces dernières manœuvres que sur sa demande et par faveur; cela est confirmé par une note du colonel, au rapport du 7<sup>e</sup> régiment de ligne.

Enfin, il y a tout lieu de croire qu'Esterhazy s'est également rendu, le 5 septembre 1894, aux manœuvres de son régiment, le 74<sup>e</sup> de ligne (manœuvres de forteresse de Vaujours).

Les deux fameuses lettres sur papier pelure identique au bordereau et versées au dossier de l'enquête sont du mois d'août 1894, et attestent qu'Esterhazy a assisté aux manœuvres du mois d'août.

En ce qui concerne le Manuel de tir, Esterhazy, après avoir nié la possibilité

de se procurer ce document, est obligé d'arriver à un aveu :

Un seul de ces Manuels, dit-il, a été entre mes mains, encore ne suis-je pas sûr qu'il s'agit du Manuel de tir. Il m'a été adressé par un officier israélite, à une date bien postérieure aux seules manœuvres pour lesquelles j'ai été désigné; et les documents destinés à me fournir des renseignements pour les conférences dont j'étais chargé à chaque instant, et que je voulais rendre aussi intéressantes que possible.

Aussi l'état-major, après avoir longtemps représenté, lui aussi, le Manuel de tir comme une pièce introuvable pour un officier d'infanterie, s'incline devant l'aveu d'Esterhazy. Contrairement à l'évidence, le capitaine Guignet bat en retraite et déclare que « ce document avait évidemment de la valeur et de l'importance pour la correspondance de l'auteur du bordereau ». En fait, cette importance n'était pas considérable.

Ce qui achève la preuve que Dreyfus n'a pas écrit le bordereau, c'est que les renseignements donnés sur les trois articles d'artillerie par l'auteur du bordereau ne sont pas nets et précis; or, ils l'auraient été certainement si Dreyfus les avait communiqués. La preuve en est dans le rapport du général Delyo qui mentionne des questionnaires envoyés par l'état-major allemand à M. de Schwartzkoppen le 12 septembre 1894 et portant précisément sur la façon dont le 120 court se serait exactement comporté au camp de Châlons.

Au surplus, on sait que le mot : « Je pars en manœuvres » ne peut pas être appliqué à Dreyfus.

Autres preuves :

Lorsque Esterhazy fut accusé, il adressa au ministre de la guerre, le 25 octobre 1897, une lettre dans laquelle il avoue la similitude effrayante de son écriture avec celle du bordereau.

Voici des extraits de cette lettre qui lui a été dictée par le lieutenant-colonel du Paty de Clam :

Je constaté sur le bordereau publié par le journal le Matin que certains mots de ce bordereau étaient d'une ressemblance tellement frappante avec mon écriture qu'on les aurait dit copiés.

Dans l'un des documents publiés à ce propos, j'ai vu que le bordereau avait été écrit sur du papier calque, je fus donc naturellement amené à penser qu'on s'était procuré de mon écriture et que Dreyfus s'en était servi pour fabriquer sa correspondance occulte, pour détourner sur moi le scandale.

Je ne connais pas Dreyfus, mais, malheureusement pour moi, depuis longtemps mon écriture traîne chez les banquiers, les prêteurs d'argent, les bijoutiers, les gens avec lesquels Dreyfus pouvait avoir des accointances. Néanmoins, cette explication ne me suffisait pas.

Au moment des duels Meyer, de Morès, Crémieux, etc., j'ai reçu de nombreuses lettres d'officiers israélites auxquels j'ai répondu par un mot de remerciement. Dreyfus était peut-être du nombre, mais je ne m'en souviens pas.

Le 15 décembre 1897, il refait le même récit, qu'il maintiendra toujours, de ce décalque.

Dreyfus, dans l'instruction du commandant d'Ormescheville, frappé de certains ressemblances de son écriture avec celle du bordereau, se demandait toujours quel autre officier avait pu écrire la lettre-missive.

Il est donc évident que si Dreyfus avait décalqué l'écriture d'Esterhazy dans le dessin de la dénoncer à sa place, s'il était surpris lui-même, il n'aurait pas manqué de le désigner immédiatement.

Mais Dreyfus ne connaissait pas Esterhazy — celui-ci et le général Rogel sont obligés de l'avouer. Alors, il aurait donc fallu que Dreyfus se procurât de l'écriture d'Esterhazy sans le connaître.

Esterhazy se raccroche à cette idée, et voici la fable adroite qu'il imagine, dans sa lettre sus-visée du 25 octobre 1897.

Je me souviens alors qu'au commencement de 1894, à une époque que je puis très bien préciser pour des motifs d'ordre intime, j'ai reçu d'un officier du ministère une demande de renseignements circonstanciés sur le rôle joué par la brigade de cavalerie que commandait mon père, cet officier ayant un travail à faire sur ce sujet. Je lui envoyai une réponse assez volumineuse. Sur sa demande, je ne lui ai pas adressé au ministère, il est possible qu'elle soit tombée sous les yeux ou entre les mains de Dreyfus, soit qu'il lui ait prêté ou autrement. Il serait facile de se renseigner auprès de cet officier, le capitaine B... (Braul), j'ai beau me creuser la tête, je ne vois pas d'autres explications.

Esterhazy ne dit pas, mais il laisse entendre que Braul aurait communiqué le rapport à Dreyfus qui s'en serait servi pour le calque, ou bien que Dreyfus lui aurait écrit sous le nom de capitaine Braul.

Malheureusement, le 9 novembre 1897, le capitaine Braul donne à Esterhazy le démenti le plus formel; « la notice Eupatoria a été purement et simplement inventée par Esterhazy ».

A partir de ce moment, Esterhazy se montre plus inquiet. Nous avons dit que, en mai 1896, le colonel Picquart avait montré à M. Bertillon l'écriture d'Esterhazy et le bordereau. M. Bertillon avait formulé son opinion en affirmant « que si c'était une écriture courante, elle ne pouvait émaner que de quelqu'un que les juifs exerçaient depuis un an à reproduire l'écriture du bordereau ».

Pendant l'expertise 1897-1898, Esterhazy écrit la lettre suivante qui a été saisie par M. Bertulus et qui était évidemment adressée au général de Pellieux :

Dois-je demander, comme Tézenas le voulait, une expertise avec l'écriture Dreyfus et repartir du décalque? Belhomme est un idiot; il n'y a qu'à le regarder. Dois-je exiger la contre-expertise Bertillon? Tous ces gens-là vont m'assassiner. Ne peut-on cependant démontrer à Ravary et aux experts que je n'ai pu écrire les termes de la grande lettre Boulanger? Si ces experts concluent que le bordereau est de moi, il m'est impossible pour ma défense de ne pas m'efforcer de prouver que c'est Dreyfus qui est l'auteur du bordereau. Comprenez donc bien que « si vous êtes véritablement les maîtres de l'instruction et des experts, je ne puis que m'en rapporter absolument à vous, mais que si cela vous convient, comme je le crains, je suis dans l'obligation absolue de démontrer que le bordereau est calqué par Dreyfus sur mon écriture ».

Un autre brouillon, également saisi par M. Bertulus, montre encore ses angoisses :

Que dois-je faire demain? Puisque les experts ne veulent pas conclure comme vous le pensez, et que M. Charavay, ni Varinard n'ont-ils pas conduit pour moi dans la lettre B...? Ce Belhomme est complètement gâteux, c'est visible.

Esterhazy a raison d'invoquer la contre-expertise de M. Bertillon.

Le dernier en effet se reprend, et dans le rapport qu'il rédige d'office, sur l'écriture d'Esterhazy, le 6 juillet 1898, il déclare solennellement :

« Pour rester conforme à la méthode scientifique, nous nous bornerons à conclure que les choses se passent comme si Esterhazy avait appris à écrire prenant pour modèle la photographie erronée du bordereau publiée dans le journal le Matin, le 10 octobre 1893. »

Ainsi, alors que des savants comme MM. Giry, Auguste et Emile Molinier, Meyer, Monod, Héricourt, et l'identité de l'écriture d'Esterhazy et du bordereau, les experts de l'état-major sont contraints de se réfugier dans l'hypothèse absurde du décalque.

Toutefois, MM. Belhomme, Couard, Varinard ne trouvent pas plus de quatre à cinq mois qu'ils prétendent décalquer. Mais ils concluent en somme à des imitations. Le garde des sceaux, dans sa lettre au procureur général de la Cour de cassation, pour le saisir de la question de révision, résume ainsi l'opinion de MM. Couard, Belhomme et Varinard :

Nous reconnaissons bien dans le bordereau des formes de lettres qui sont caractéristiques de l'écriture de M. le commandant Esterhazy; mais là s'arrête la ressemblance. Peut-on admettre que le commandant ait pris à tâche ces mots, ces lettres, identiques à son écriture, en les traçant avec une application soutenue dans les écrits qu'il voulait faire imputer à une autre personne? N'est-il pas plausible, au contraire, qu'une personne possédant quelques spécimens de l'écriture du commandant a imité cette écriture pour dissimuler sa personnalité graphique derrière la sienne?

Grâce à cette attitude des experts, Esterhazy croit pouvoir respirer. Il avait pris d'ailleurs des précautions et dans son intermédiaire du 7 décembre 1897, il avait dit :

« Je n'ai jamais écrit sur un papier calque. Je tiens à faire remarquer que le bordereau est sur papier calque. »

Nous sommes bien loin, aujourd'hui, des conclusions de cette expertise. Les experts de 1894, MM. Gobert et Pelletan, prennent une belle revanche. M. Charavay est revenu sur ses conclusions de 1894. La majorité de 1894, défavorable à Dreyfus, s'est retournée contre Esterhazy.

D'autre part, on a retrouvé le fameux papier pelure du bordereau. Il existait chez deux hommes d'affaires, où on les a saisis. Des experts ont été nommés par la Cour de cassation pour étudier ce papier, rare, exceptionnel. A l'unanimité, les experts ont déclaré que ce papier est identique à celui du bordereau.

Dernières preuves :

Le général de Galliffet atteste que le général anglais Talbot lui a révélé qu'on achetait Esterhazy avec un billet de 1,000 francs.

M. Paléologue a déposé que l'ambassadeur de France à Rome a fait connaître au ministre des affaires étrangères qu'Esterhazy avait livré 225 documents.

Notre collaborateur Chincholle relate l'aveu d'Esterhazy. Au procès Zola, raconte-t-il, Esterhazy, qui semblait fort irrité de son isolement et que ses amis cherchaient à calmer, aurait dit dans la galerie Marchande, au Palais de justice :

« Ils m'embêtent, à la fin, avec leur bordereau! Eh bien! oui, je l'ai écrit; mais ce n'est pas moi qui l'ai fait; je l'ai fait par ordre. »

Rappelons, pour finir, que MM. de Schwartzkoppen et Panizzardi, les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie, et leurs gouvernements respectifs ont nettement affirmé, par des communications ou déclarations officielles, soit dans nos assemblées législatives, soit dans nos ministères, l'innocence absolue de Dreyfus. Par contre, ils n'ont jamais rien affirmé en ce qui concerne Esterhazy. (Déclaration au Reichstag par M. de Bülow, 24 janvier 1898. — A la Chambre italienne, 11 janvier 1898, par le comte Bonini. — 17 novembre 1897, communication de l'ambassadeur d'Allemagne. — 27 novembre 1897 et 5 janvier 1899, communication de l'ambassadeur italien.)

(A suivre.)

P.-S. — Une erreur de nom qu'il importe de rectifier dans l'exposé du colonel Picquart au lieu de :

« Je communique cela au général Zurlinden » qui ne donna, à ce moment, aucune suite à mes observations et ne tint pas compte des convic-tions que je lui exprimai ».

Il faut lire : Je communique cela au général Goussier qui ne donna, etc.

LA JOURNÉE

Vendredi 26 mai

Sports : Courses à Saint-Ouen (2 h.). — Championnat du tir aux pigeons du cercle des Acacias (2 h.).

Le Parlement : Suite de la discussion du budget, au Sénat (10 h. du matin), et de celle des interpellations sur l'Algérie, à la Chambre (2 h.).

« L'Opéra, au Nouveau-Théâtre, Othello. — A l'Opéra, reprise de Joseph. — Conseil des ministres, à l'Élysée. — Au ministère des colonies : Dîner en l'honneur du général Gallieni.

Beaux-arts : Le Salon restera fermé aujourd'hui, pour le vote des récompenses de la Société des artistes français et l'assemblée générale de la Société des beaux-arts. — Au congrès des beaux-arts, lecture du rapport général de M. Henry Jouin. — Au Conservatoire de musique, ouverture des examens semi-annuels. — A l'École des beaux-arts, exposition du concours du monument Louis Français.

A l'exposition canine : A 2 h., concours de chiens à longs poils; clôture de l'exposition à 6 heures.

Obèques : Comte J. Murat (10 h. 1/2 et 6 h.). — Saint-Honoré d'Erylun (Mme Edouard Prévost) (midi, Saint-Philippe du Roule); M. Henry Darblay (gare de Lyon, pour Corbeil, 9 h. 40).

Réunions : Les bienfaiteurs de la Société de secours aux familles des marins français naufragés (2 h., rue de Richelieu, 87). — L'Éclair des campagnes, sous la présidence de M. F. Coppé (3 h., boulevard Saint-Germain, 181). — L'Abaissement du prix du gaz, sous la présidence de M. Expert-Bezançon (3 h. 1/2, Cirque d'hiver). — La Société des employés ambulants des postes (2 h., rue d'Athènes, 8). — Conseil d'hygiène publique et de salubrité, sous la présidence de M. Brouardel (3 h., préfecture de la Seine).

Anniversaires : Service anniversaire du couronnement de S. M. le tsar Nicolas (4 h., église de la rue Daru). — Centenaire du grand poète russe Pouchkine. — La Maison d'Angletre célèbre aujourd'hui le trente-deuxième anniversaire de S. A. R. la duchesse d'York.

Le Monde et la Ville

SALONS

— Le préfet de la Seine et Mme de Selves ont donné hier un dîner aux membres du corps diplomatique. Un nombre des convives :

Les ambassadeurs de Russie, d'Italie, d'Angleterre, de Turquie, des États-Unis, princesse Ouroussoff, comtesse Tornielli, lady Monson, Mgr Granito di Belmonte, chargé d'affaires de la joncatrice, le ministre du Brésil, et M. de Piza, le président du Conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères, Mme Delcassé et Mlle Massip; M. Mino et Mlle Magnin; M. et Mme Jules Herbetto; MM. Paul Loubet, Mollard.

— Le ministre du Japon et Mme Kurino ont donné, dans leur hôtel de la légation japonaise, mardi et mercredi dernier, deux dîners diplomatiques des plus élégants.

— Brillante matinée, mardi dernier, chez la comtesse de La Morlière. On a très applaudis les œuvres de Mlle Le Chevalier de Boisval, chantées par Mme Jacquemin et M. Duranti. Grand succès pour Mlle Kiréwsky dans la valse du *Paradise de Ploemel*, de Meyerbeer, et des chansons russes.

— Au carnet mondain : — Demain et lundi prochain, dîner suivi de réception à l'ambassade de Russie; — Ce soir, bal chez Mme Lan-celot-Baby; — Ce même soir, tour de valse chez la comtesse de Lessparré; — Mercredi prochain, réception chez la comtesse de Durfort.

RENSEIGNEMENTS MONDAINS

— Madame la Comtesse de Paris, arrivée à Paris et descendue chez son beau-frère Mgr le duc de Chartres, à l'hôtel de la rue Jean-Goujon, a assisté, avant-hier, à la séance de la Société des bibliophiles dont elle fait partie. Cette réunion, à laquelle assistait également Mgr le duc de Chartres, président d'honneur de la Société, a eu lieu chez le comte Lan-juin, dans son hôtel de la rue Cambon.

— M. Guéchoff, ministre de Bulgarie à Paris, vient d'être nommé dans les mêmes fonctions à Constantinople. M. V. Pavloff, premier secrétaire général de la légation serbe, remplira les fonctions en qualité de chargé d'affaires jusqu'à la nomination du nouveau ministre.

CERCLES

— Le vicomte Robert de Monti de Rezé, présenté par le baron de Rolland de Blomac et le comte d'Anthard, a été reçu comme membre permanent au « Cyclamen ».

— Hier, grande réunion à l'Exposition canine pour le concours des petits chiens à poil ras, suivi d'un lunch offert par les fondateurs de la Société. La réunion a été particulièrement brillante, malgré le mauvais temps. Chaque maître se tenait à l'honneur de présenter de son mieux le cher Bijou et, après goûter, on s'est donné rendez-vous à demain. Remarqué :

Duchesses d'Albaféra et de Lessparré; marquises de Broc, de Kerouartz, Guilhem de Pothuan, de Montferrier, d'Aligre, de Villaines, de Loys-Clairville, des Isnards; comtesses Pillel-Viel, de Bethans-Sully, de Rullé, de Villabon; de Saulty, A. de Germiny, de La Croix, d'Andigné, de Lacarelle, d'Olliverson, de Montauzon, d'Andian, Chandon de Briailles, Wrangel, de Solennes, de Vibraye, de Quilès de Vauzon, de Monteynard, de Durfort, E. de Dreuzy-Bézé, de Puysegur, L. de Montevnard, du Luart, de Letourville, de Lessparré, de Brouillou, de Montebello, Hervé de Saint-Gilles, de Planet, vicomtesse de Masseval, d'Orgueilleux, J. de Rougé, de Villabon; Maréchal; baronnes de Croze, de Langlade, Roger, de Gampema, de Coubarin; Mmes Harri-man, de Souzy, Hoger, Lambert-Champy, Lefau-chaud, de Porry, Thiersonnier; Miles de Malet, de Brozik, etc.

MARIAGES

— Mgr de Durfort, prélat de Sa Sainteté, a béni hier, en la basilique de Sainte-Clotilde, le mariage de M. Jacques de Largentaye, conseiller général des Côtes-du-Nord, avec Mlle de Langie, fille du marquis défunt et de la marquise de Langie, née de Labriffe.

Les témoins du marié étaient : M. de Largentaye et le marquis d'Audiffert-Paquier; ceux de la mariée : le marquis de Labriffe et le comte de Narillac.

A l'occasion de la signature du contrat, la marquise de Langie avait donné mardi dernier une très belle réception chez la vicomtesse de Florian. Dans les beaux salons de l'hôtel de la rue de l'Université étaient exposés la corbeille et les nombreux cadeaux. Dans la corbeille : un très beau collier de diamants anciens, un nœud de diamants, un collier de perles, etc. Parmi les plus beaux cadeaux :

Duchesse de Doudeauville, une étoile avec saphir et diamants; marquise de Langie, une broche en perles et émeraude; les frères et sœurs de la mariée, un surtout de table en argent; M. et Mme de Largentaye, accessoires de toilette en argent; marquis et marquise de Champagné, candélabres en argent; marquis et marquise de Labriffe, libellule en rubis et diamants; marquis de Beauregard, montre en or; comte H. d'Arville, marquis et marquise de Galard, comte et comtesse J. d'Aramon, etc.

— Assistance des plus brillantes hier à la Trinité, où l'on célébrait le mariage de M. Joseph Rosset, ingénieur civil des mines, avec Mlle Thérèse Boyer, fille de notre confrère M. Georges Boyer. Les témoins étaient, pour le marié : MM. Louis Bousin et Trouette; les oncles; pour la mariée : M. Gaston Bois-sier, secrétaire général de l'Académie française, et M. G. Alexis Godillot, son oncle. Pendant la messe on a exécuté, sous la direction de notre ami M. Ed. Mangin, avec le concours de M. Martin, maître de chapelle : *La Marche de Loh*

ranle pages, pour la Nouvelle Revue de Paris.

Son dernier travail publié est un article glorifiant l'Espagne, intitulé: *Novissimo concepto de la historia*, remarquable travail sur la philosophie de l'histoire.

Les républicains préparent une grande manifestation de deuil. Castelar vivra surtout dans l'histoire comme orateur; il a été un des premiers orateurs de ce temps, sinon le premier. Il était très fier de sa parole, et à quel point il lui parlait de l'éloquence de Gambetta, il le répondit textuellement: « Oui, Gambetta est un grand orateur, mais si vous m'entendez, moi! Petit, trapu, les moustaches belliqueuses, il avait l'aspect d'un officier de cavalerie. C'était un homme d'une loyauté parfaite, un grand cœur. »

M. L.

LE PETIT PAIN RICHELIEU 92 ne se trouve qu'à la Boulangerie Viennoise, 92, rue Richelieu.

NOTES D'UN PARISIEN

N'y a-t-il pas comme une petite note mélancolique, et même une légère pointe de philosophie, dans ce détail de l'arrivée du général Gallieni qui nous montre le brave soldat, à son arrivée dans le port de Marseille, obligé de se débattre contre les formalités du débarquement et les méticuleuses prescriptions de l'administration sanitaire? Non pas qu'il faille blâmer les précautions qui ont été prises dans la circonstance, et auxquelles le général Gallieni s'est lui-même résigné de la meilleure grâce du monde.

Il y trouvait une occasion de plus de donner l'exemple de la discipline. Chaque jour, en effet, au retour d'un long voyage, il arrive à des voyageurs qui se croyaient au bout de leur course d'être dirigés sur ce lazaret du Frioul qui est comme un Purgatoire à l'entrée même de la Terre promise. Personne ne trouve à y redire, car l'aspect public avant tout, et les bons Marseillais, tout en étant très amoureux de la gloire, craignent d'autant plus la peste que leur cité l'a vue de près, à l'époque du grand Belzunce.

Il a donc fallu s'incliner, et il n'y a eu, du reste, que demi-mal, car le retard n'a été que de quelques heures. Mais elles ont dû paraître longues au général qui voyait à deux pas de lui, sa femme, ses enfants, ses amis, tous les admirateurs venus à sa rencontre, et auxquels il ne pouvait même pas serrer la main. Je parierais bien que la longue traversée qu'il venait de faire, et même que les trois années passées à Madagascar, ont dû lui sembler fort courtes après de ces deux ou trois heures d'attente à un moment où, dans la joie du retour, dans la hâte d'embrasser les êtres chers, les minutes semblent des heures et les heures des siècles...

E.

A l'Étranger

La réunion du Parlement italien

Le nombre des députés italiens qui se sont rendus hier à Montecitorio était plus considérable qu'il n'est d'usage, en pareille circonstance. C'est que de l'attitude des chefs de parti à l'égard des nouveaux ministres on pouvait tirer argument pour présager la durée probable de la combinaison qui a prévalu. Une fois que les groupes parlementaires seront fixés, une fois que les supputations sur les chances de vie ou de mort du cabinet actuel seront faites, chacun des représentants des collèges électoraux s'arrangera pour tirer le meilleur profit des événements et ne s'intéressera plus aux discussions budgétaires que comme à un sport ou comme à un spectacle d'un intérêt très relatif.

D'après les prévisions généralement acceptées, on peut craindre que M. le général Pelloux et M. Visconti-Venosta, les deux têtes du gouvernement nouveau, ne se trouvent en butte à l'hostilité systématique des amis de M. Zanardelli, de ceux de M. Giolitti et enfin de ceux de M. Crispi. Il est certain que si tous ces éléments d'opposition se coalisaient contre le cabinet récemment constitué, l'exercice du pouvoir deviendrait fort difficile.

Mais cette coalition est improbable pour plusieurs motifs, dont les principaux sont que ni M. Zanardelli, ni surtout M. Giolitti ne veulent sérieusement créer des embarras à la Couronne, et que si cette coalition triomphait par hasard, elle serait radicalement impuissante à prendre le pouvoir.

De plus, on sent fort bien, dans le monde parlementaire en Italie, que le moment présent n'est nullement bien choisi pour favoriser un retour offensif de l'influence, même occulte, de M. Crispi. Le succès du voyage accompli tout dernièrement en France par M. Luzzati pourrait en trouver l'occasion. Or, on compte beaucoup sur les conséquences de ce voyage, que l'on matérialise sous la forme dorée d'un emprunt et de nouvelles concessions douanières.

Nous en concluons que M. le général Pelloux et M. Visconti-Venosta n'auront pas de peine à repousser les assauts relativement discrets qui vont leur être livrés. Ils ont été placés au poste qu'ils occupent par le Roi, avec une consigne spéciale qui consiste, pour M. le général Pelloux, à défendre la dynastie contre les républicains et les catholiques coalisés, pour M. Visconti-Venosta à tenter d'intéresser l'Europe à une nouvelle tentative d'expansion coloniale. On ne les troublera pas trop systématiquement dans cette besogne, parce que le Roi les défendrait et préférerait dissoudre le Parlement plutôt que de se séparer d'eux. Donc, à plus tard la crise.

Denis Guibort.

NOUVELLES

ALLEMAGNE

UN TÉLÉGRAMME DE GUILLAUME II

Berlin, 25 mai. — Dans la séance d'aujourd'hui du Congrès contre la tuberculose, le duc de Ratibor a donné lecture du télégramme suivant envoyé par l'empereur d'Allemagne, en réponse à la dépêche dans laquelle les membres du Congrès ont rendu hommage à ce souverain :

Très agréablement touché des salutations du Congrès contre la tuberculose, je vous prie de transmettre à cette assemblée mes remerciements et les souhaits sincères que je fais pour l'heureuse et utile réussite de ses travaux. Puissent les efforts collectifs de la science médicale et de l'amour du prochain être couronnés de succès. Puissent-ils restera au service

l'endémie dévastatrice et adoucir les maux affreux auxquels la tuberculose nous soumet en faisant, en masse ou isolément, des victimes dans le peuple allemand!

ITALIE

LE MINISTÈRE DEVANT LA CHAMBRE

Rome, 25 mai. — Le ministère, avec la nouvelle incarnation du général Pelloux, a subi aujourd'hui à la Chambre le baptême du feu. Ses adversaires ne lui ont pas accordé un moment de trêve. On pensait éviter une bataille moyennant la proposition du général Pelloux de ne point accepter la démission du président de la Chambre, M. Zanardelli, mais ce dernier l'ayant maintenue, M. Giolitti et les zanardellistes ont cherché à déjouer le plan du général Pelloux. Le député Villa a dirigé la manœuvre et la bataille s'est engagée sur le jour de l'élection du nouveau président. Le gouvernement a eu 81 voix de majorité.

M. Rudini et ses intimes n'ont pas paru à la Chambre. M. Crispi et plusieurs anciens ministres se sont abstenus, excepté M. Nasi, qui a voté contre.

Ainsi, dès maintenant, la division des partis est un fait accompli. Le ministère peut compter sur la droite et les deux centres. — Félix.

Arrivée du général Gallieni

(Par dépêche de notre correspondant particulier)

Marseille, 25 mai.

Le Djemnah, des Messageries maritimes, à bord duquel se trouve le général Gallieni, était attendu hier à Marseille. M. Guillaud, ministre des colonies, avait envoyé, pour recevoir le général en son nom, M. Binger, directeur de l'Afrique au ministère des colonies. M. Milne-Edwards, président de la Société de géographie de Paris; M. Le Myre de Vilers, président de l'Alliance française; M. Grandier, au nom de la Société de Madagascar; le bureau de la Société de géographie de Marseille, etc., etc., attendaient le général Gallieni, quand une dépêche parvenue à la Compagnie des Messageries maritimes signala le passage du paquebot le matin, à sept heures, aux bouches de Bonifacio.

La durée minimum du trajet de Bonifacio à Marseille étant de quinze à seize heures, il ne fallait pas compter sur l'arrivée du paquebot avant dix ou onze heures du soir. Les personnes qui attendaient officiellement le général étaient donc assez perplexes, ne sachant si l'autorité sanitaire enverrait le Djemnah en quarantaine d'observation ou ferait, en faveur du général, fléchir un peu le règlement. Bref, ce n'est que ce matin, à cinq heures, que le paquebot est entré dans le port, pavillon jaune au grand mât, et contrairement aux règlements du service sanitaire qui veulent que le navire stoppe en rade et n'entre dans le port qu'après la visite du directeur de la santé.

Malgré l'heure matinale, une foule considérable stationne sur le quai. Bientôt le monde officiel arrive sur les chalandiers qui bordent le quai. Mme la générale Gallieni est au premier rang avec ses deux enfants, une jeune fille de quatorze ans et demi et un garçonnet de douze ans. On commente, on discute en attendant le docteur Catalan, directeur du service de santé, qui décidera si le paquebot peut débarquer ses passagers ou doit aller purger sa quarantaine.

Pendant ce temps, un panneau de tribord s'ouvre et nous voyons apparaître le général Gallieni en petite tenue. « N'approchez pas, dit-il, il ne m'est pas encore permis de vous serrer la main. On dit que nous sommes dangereux. Il n'en est rien, croyez-le! Nous sommes bien innocents de la faule qu'on nous impute. »

Mme Gallieni, dont la voix arrive à peine aux oreilles de son mari, lui dit: « Je n'ai donc pas le droit de t'embrasser! — Garde-to-en bien, lui répond le général, tu serais obligée de venir au Frioul avec nous. »

Le jeune fils du général veut escalader la coupée et son père, bien doucement, le menace du doigt: « Si tu grimpes, dit-il, je t'emmène à Madagascar; car, tu vois, nous y retournerons! »

Tout le monde est vivement ému. Le général qui rayonne et dont le sourire va à tous, est salué de tous côtés. Avec une bonne grâce exquise, il répond à tous et tout le monde reste charmé de cette accueillante simplicité.

Le général Rodot, chef d'état-major, lui souhaite à distance la bienvenue au nom du général Metzinger, commandant en chef du 15<sup>e</sup> corps, retenu à Nice où il est allé inspecter les troupes de la frontière. Il l'invite, au nom de la garnison tout entière, à assister au punch qui sera donné ce soir en son honneur au Cercle des officiers. « Volontiers, répond le général Gallieni, car j'espère bien que les formalités sanitaires, au Frioul, seront terminées en quelques heures! »

M. Milne-Edwards s'avance à son tour et montrant de loin la médaille d'or qu'il est chargé de remettre au général: « Au nom de la Société de géographie de Paris, je viens vous offrir le témoignage de notre profonde admiration. Acceptez cette médaille qui vous a été décernée d'enthousiasme. »

Le général Gallieni répond qu'il est infiniment touché et qu'il regrette de ne pouvoir en prendre immédiatement possession. « Nous sommes prisonniers, dit-il; il nous est interdit d'avoir aucune communication avec le dehors. »

M. Le Myre de Vilers lui offre à son tour deux médailles de l'Alliance française et de la Société d'acclimatation et lui annonce que le Président de la République l'invite à déjeuner et qu'il sera reçu avec solennité par le gouvernement.

M. Delibes vient aussi offrir une médaille au nom de la Société de géographie de Marseille, et le général Gallieni remercie tout le monde avec effusion.

De nombreux journalistes se présentent alors en groupe serré et offrent au général l'hommage respectueux de la presse française. Nous en profitions pour lui poser quelques questions, et un entretien rapide et haché se fait à voix très haute. Les questions et les réponses sont entrecoupées par les sifflets du commandement, les cris des matelots, le grincement des chaînes et les hurlements des sirènes.

rade une dépêche du ministre m'appelant à Paris. Je n'irai donc auprès de ma famille qu'après mon entrevue avec le ministre.

— Retournez-vous à Madagascar? lui demandons-nous.

— Je reste aux ordres du gouvernement, répond le général, et à l'expiration de mon congé je me soumettrai aux instructions qu'il me donnera.

Interrogé sur la situation à Madagascar, le gouverneur général répond:

Je l'ai laissée en pleine amélioration. La pacification peut être considérée comme très avancée, on pourrait même dire achevée, si nous n'avions encore quelques petites difficultés dans le sud de l'île où les rebelles se refusent à accepter la domination française. Cette région est, du reste, difficilement abordable. Le général Pennequin a reçu des instructions précises pour donner suite à notre politique et traquer les rebelles. Les routes sont absolument sûres. Entre Tamatave et Tananarive, on peut cheminer la canne à la main en toute sécurité, grâce aux postes échelonnés; mais les routes sont toujours mauvaises, malgré les sérieux travaux de réfection déjà opérés, surtout dans la première section du bord de la mer jusqu'à Andevoranto.

— Où en est, demandons-nous ensuite, le projet de chemin de fer?

— Je viens en France, répond le général, pour résoudre cette question qui est complexe, car à la question technique il faut joindre la question financière.

A nos questions sur les écoles d'enseignement, le général Gallieni dit:

L'instruction était déjà très répandue en Emvryne, même avant l'expédition. Elle y était déjà obligatoire. Je n'ai fait que maintenir cette législation et faire exécuter les règlements souvent négligés; mais j'ai fait mon possible pour faire de l'instruction une œuvre française, bien française.

Nous rappelons au général que la reine Ranavaloa est venue à Marseille.

Où, dit le général, la Reine m'a écrit et m'a dit qu'elle est très heureuse de son séjour à Alger. Nous sommes, dit-il, dans les meilleurs termes, quoiqu'on dise qu'elle ne garde quelque rancune. En somme, je préfère la savoir à Alger qu'à la Réunion, quoique nous ayons toujours eu pour elle les égards qu'on doit à l'infortune et à une femme.

A sept heures, le docteur Catalan arrive et déclare qu'il est impossible de laisser communiquer avec la terre, le navire ayant passé à Alexandrie. De plus on murmure qu'un décès s'est produit le bord pendant la traversée. — Décès suspect, — ajoute-t-on, ce qui a besoin d'être confirmé. Toujours est-il que, au grand désappointement de tous, le paquebot sort du bassin où il n'aurait même pas dû entrer et va prendre son mouillage au large de Frioul.

Le navire s'éloigne, les mains se tendent, les chapeaux s'agitent; on crie: « Vive Gallieni! Vive l'armée! » Des ouvriers des quais saluent de loin le général de leurs acclamations; on entoure Mme Gallieni et ses enfants. « Il est bien pénible, dit-elle, d'être à quelques mètres seulement de son mari et de ne pouvoir l'embrasser après une si longue absence! Voyez la tristesse des enfants qui ne peuvent pas comprendre la rigueur des formalités sanitaires. Paul voulait grimper de force auprès de son père qu'il adore. »

En effet, le fils du général reste étranger à tout ce qui se passe autour de lui et ne quitte pas son père de dix yeux.

L'état sanitaire du Djemnah ne laissant rien à désirer, la libre pratique lui a été accordée et il est venu accoster à trois heures après-midi.

Le général Gallieni a été reçu alors officiellement par M. Binger, au nom du ministre des colonies; par M. Le Gall, au nom du ministre de la marine, et par M. Schramm, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, représentant le préfet absent.

Le maire de Marseille était représenté ce matin par M. Bérard, premier adjoint, mais personne n'a assisté ce soir au débarquement au nom de la ville de Marseille. Il faut dire d'ailleurs que tout dans cette arrivée a été laissé à l'improvvisé.

Ce retour, presque inattendu n'avait pas attiré grand monde sur les quais et le débarquement du général Gallieni s'est effectué sans incident.

Aussitôt que la coupée a été ouverte, les personnages officiels et les amis du général ont été autorisés à monter à bord et ont défilé dans le petit salon qui avait été réservé au général, qui les reçoit, entouré de sa famille.

Les réceptions ont eu lieu très simplement sans aucun appareil officiel.

M. Binger a terminé ainsi son discours: « Vous devez être heureux, monsieur le gouverneur général, car vous avez accompli à Madagascar une œuvre gigantesque. Après avoir rétabli la paix, vous avez encouragé la colonisation, préparé par des travaux publics considérables l'avenir de l'île, et, tâche plus difficile encore, vous avez réussi à effacer dans l'esprit des peuples que vous avez conquis tous les préjugés qu'ils entretenaient contre nous. Vous quittez la colonie en laissant les finances dans une situation prospère, après avoir confié l'intérim à un homme capable que vous avez vous-même désigné au choix du gouvernement. »

Vous avez donc le droit de regarder paisiblement derrière vous et de jouir d'un repos mérité, après des vôtres, avec la pleine satisfaction d'un devoir noblement accompli et avec la certitude que la France entière, après avoir suivi vos labeurs et souvent assisté par ses yeux à vos exploits, vous exprime pour votre œuvre grandiose sa plus profonde gratitude et sa bien vive reconnaissance.

Les entrevues sont rapides. Quelques mots de bienvenue sont adressés au général qui répond par quelques paroles de remerciement.

Le général doit partir ce soir pour Paris, et doit auparavant se rendre à la réunion des officiers où, seuls, le préfet, le maire et le président du Conseil général sont invités avec lui. Aussi se hâte-t-il de descendre du bord. Aucun officier ne l'accompagne. Il est simplement suivi de Mme Gallieni et de ses enfants.

C'est ainsi qu'il traverse, au milieu des acclamations des ouvriers, les hangars des Messageries.

Le général monte en landau avec sa famille et se rend à l'hôtel du Louvre. Pendant la traversée de la Joliette, on applaudit encore sur son passage; mais dans l'intérieur de la ville, l'arrivée du général, qui n'a pas été annoncée, passe presque inaperçue.

A cinq heures et demie, le général Gallieni faisait son entrée dans la grande salle du café du Commerce, accompagné du général d'Entraigues et du capitaine des Mazis, officier d'ordonnance du général Metzinger, absent de Marseille. Des délégations de chaque régiment de la garnison et les fanions des escadrons

et des bataillons faisaient la haie sur son passage.

A l'arrivée du général Gallieni, la musique joua la *Marseillaise*. La foule applaudit, tandis qu'à l'intérieur une ovation est faite au gouverneur de Madagascar par les officiers.

Le général d'Entraigues, le premier, prend la parole:

Général, vous avez fait un grand honneur à la réunion des officiers de venir au milieu de nous recevoir l'expression respectueuse de nos félicitations. Malgré notre légitime impatience de vous posséder, nous savons fort bien que vos instants sont mesurés. Je me contente donc de saluer en vous l'organisateur méritoire de cette pacification ferme et avisée. Nous saluons tous, en votre personne, l'infanterie de marine qui n'en est pas à compter ses gloires, depuis les épisodes des dernières cartouches jusqu'aux exploits sur le Haut-Nil, dont nous saluons bientôt les héros. Vos drapeaux d'armes se sont enorgueillis de l'état que vous avez donné à vos armes et au drapeau. Salut à Gallieni, salut à l'infanterie de marine! (Applaudissements.)

Le général Gallieni répond:

Je vous suis reconnaissant de l'accueil si sympathique et si affectueux que j'ai reçu à mon arrivée sur la terre de France. Je me suis trouvé comme en famille après trois ans d'absence. Je ne méritais pas tous les éloges que l'on m'a adressés. Certes, moi-même, nous avons obtenu de résultats, mais je les rapporte mes collaborateurs, sur ces officiers de haute intelligence qui m'ont admirablement secondé, sur ces soldats pleins d'abnégation et de ténacité qui ont eu confiance en moi, comme j'ai eu confiance en eux; c'est là le secret du succès. Nous avions, d'ailleurs, des exemples remarquables à suivre, et je vous prie d'être mon interprète auprès du général Metzinger, dont le nom comme celui du général Duchesne et ceux de tous les officiers qui ont fait partie de la colonne volante resteront éternellement gravés dans notre mémoire. Nous avons reçu pieusement sur la route les dépouilles de ceux qui sont tombés en allant planter le drapeau français à Tananarive. Nous ferons tout possible pour suivre leur exemple.

Le contre-amiral Besson, à son tour, s'exprime ainsi:

Au nom de la marine, je salue l'organisateur et le pacificateur de Madagascar. Mon salut va à cette infanterie de marine qui, de Bazilles à Madagascar, de Taïti à l'Indo-Chine, a su commander l'admiration par sa vaillance et sa discipline. Honneur à ces petits marseillais qui bravent sans hésiter la mitraille et les maladies, souvent plus meurtrières! Honneur à Gallieni!

Plusieurs morceaux de musique ont été exécutés et la cérémonie a pris fin très rapidement, le général n'ayant que le temps de retourner dîner à l'hôtel et de prendre le train pour Paris.

Le général a quitté Marseille par le rapide de Paris, à 8 h. 25, salué au dernier moment par M. Floret, préfet des Bouches-du-Rhône, qui arrivait à l'instant même d'une tournée dans le département. Quand le train s'ébranle, des cris nourris de: « Vive Gallieni! Vive l'armée! Vive la France! » retentissent de toutes parts.

Sur son passage, tant en venant au cercle des officiers qu'en sortant, le gouverneur de Madagascar a été l'objet de manifestations les plus sympathiques. Ainsi s'est terminée cette journée qui aurait pu être tout autre sans les fatigues, contre-temps que nous avons signalés.

Mme la générale Gallieni et ses enfants se rendront directement à Saint-Raphaël, où le général les rejoindra après sa visite à Paris.

Henry Durbois.

UN CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

La direction du Parc de la Faisanderie organise, pour le dimanche 4 juin, un grand concours de photographie exclusivement réservé aux amateurs. Le sujet du concours consiste en des vues à prendre, au choix des concurrents, dans le Parc de la Faisanderie, dont la situation exceptionnelle rendra ce concours particulièrement intéressant. Des prix, d'une valeur totale de 4,500 francs, seront distribués. Les concurrents sont priés de se faire inscrire à l'avance pour pouvoir participer au concours. Les terrains du Parc, qui se vendent par petits lots à 3 fr. le mètre, sont desservis par la gare d'Abion et doubleront certainement de valeur lorsque le transfert de la gare d'Orléans au quai d'Orsay les mettra à 15 minutes seulement du centre de Paris.

Pour tous renseignements concernant la vente des terrains, les inscriptions et les conditions du concours, s'adresser sur place à Abion où à Paris, 61 rue des Petits-Champs.

LA CHAMBRE

Jeu, 25 mai.

L'ALGÉRIE

Enfin le gouvernement a parlé. Le gouverneur-général de l'Algérie, M. Laferrière, a prononcé un bon et honnête discours, chère et chou. Il a pris position entre les partis et les opinions extrêmes. C'est bien la note qu'on attendait de lui.

Sans être précisément un orateur, l'ancien vice-président du Conseil d'Etat parle avec élégance et distinction, surtout avec prudence, en homme de justemilieu qui ne veut désespérer personne, pas même les antisémites. Son exorde accuse nettement cet esprit de neutralité bienveillante qu'il entend apporter dans le gouvernement de l'Algérie. Un peu de solennité administrative caractérise sa manière; ses fonctions antérieures l'y ont évidemment préparé.

M. Laferrière, gouverneur général de l'Algérie, commissaire du gouvernement. — Je suis de ceux qui ont commencé à servir la République avant qu'elle existât (Très bien! très bien!), et depuis qu'elle existe, je l'ai servie pas parmi les militants mais dans des fonctions qui me commandaient de m'attacher à ses intérêts généraux, permanents et impersonnels. (Très bien! très bien!)

Et ce n'est pas non plus comme homme de parti que je répondais, il y a dix mois, à l'appel que me faisait l'honneur de m'adresser le gouvernement de la République pour aller établir à Alger la paix des esprits alors qu'on pensait qu'il y avait quelque difficulté à la faire. (Applaudissements.)

J'y suis allé, parce que j'ai cru que c'était mon devoir, avec l'idée que, au milieu des haines et des outrages, je serais soutenu dans ma tâche par tous les bons Français en Algérie et dans la Chambre, car c'est plus qu'une tâche administrative ou politique, c'est une tâche nationale. (Applaudissements.)

Ces questions algériennes sont nombreuses,

variées et complexes et doivent être considérées en elles-mêmes. Il me semble qu'il en est ainsi pour toutes les autres, c'est de savoir si l'Algérie, prise dans son ensemble, a réalisé, comme colonie française, les espérances de la mère-patrie.

Assurément, si on réduisait l'Algérie — un pays aussi grand que la France, la Suisse et la Belgique, sans compter son immense hinterland — à la ville d'Alger, et si on réduisait celle-ci à une fraction cosmopolite qui ne peut plus l'asservir, mais qui peut encore la troubler et la déconsidérer — et encore a-t-elle besoin pour cela de chercher des renforts à Paris; — si l'on cédait à cette illusion d'optique, on pourrait peut-être croire que l'Algérie donne à la mère-patrie plus de soucis que de satisfaction et de fierté.

Mais si l'on sépare l'Algérie de ce qui n'est pas elle, le coup d'œil change, et on peut répondre sans hésiter qu'elle mérite, par ses progrès incessants et par son travail, les sacrifices de la mère-patrie, dont elle a réalisé, dépassé même les espérances. (Très bien! très bien!)

Aussi le gouverneur général s'est-il efforcé de séparer l'Algérie elle-même de ce qui, suivant lui, ne constitue qu'une fraction parasite en Algérie, la fraction Max Régis. Il en a répudié les doctrines « révolutionnaires »; réactionnaires, ont interrompu les députés de la gauche; il a appelé le boulangisme algérien et il a constaté que, par une singulière coïncidence, elle chante sa *Marseillaise* antijuive sur l'air des *Pioupious d'Auvergne*.

Elle ne l'a pas ménagé, s'il faut en croire les extraits de journaux qu'il a lus à la tribune; elle lui a prodigué les épithètes aimables, une véritable collection: ignoble gredin, crapule, le plus cynique des malfaiteurs, voleur, assassin, ordure infecte, saligaud de l'espèce la plus sordide, sinistre vieillard, sénile gâteux, vieil alcoolique au chef branlant, exécrablement alcoolique, bandit de grand chemin qui devrait porter sur l'épaule le stigmate d'infamie dont on marquait autrefois les galériens, canaille, polisson, fripouille, etc., etc.

On voit par là que le style algérien ne diffère pas sensiblement du style français. Le gouverneur général a paru s'étonner de ces fleurettes; cela prouve qu'il vit assez renfermé. On a fait mieux: on a écrit que la mort de son fils et la maladie de sa fille étaient un châtiement du ciel. On s'en est pris au gouvernement lui-même et à la Chambre; on a prêché la révolte et la guerre civile:

M. le gouverneur général. — Le 24 avril, l'Express déclare qu'il faut que le gouverneur général soit brisé, « l'Algérie résistera à Laferrière, au ministre lui-même, et au besoin au Parlement et à tous les pouvoirs publics. S'il faut se battre, on se battra! » Le 14 mai, le même journal dit que « s'il en est que la lumière ne frappe pas, on leur fera voir clair à la clarté vengeresse de la poudre! »

Un meeting du 8 avril, Lionne dit qu'il n'y a rien à attendre de ce Parlement enchaîné par des intérêts égoïstes et lâches. Il raconte qu'« assistant à une séance de la Chambre des députés, s'il avait été sûr, en se précipitant du haut de la tribune où il se trouvait, de les décein tous jusqu'au dernier, il n'aurait pas hésité à en débarrasser la nation. »

Et plus loin: « Il arrivera un jour, qui n'est pas éloigné, qu'il faudra liquider la situation. Ce jour-là, les fusils partiront tout seuls, car une révolution se prépare. »

M. Chaze ajoutait: « Il faut qu'ils sachent que nous refusons de reconnaître les conditions auxquelles nous avons droit, nous les prendrons à coups de fusil. — Tonnerre d'applaudissements; cris: « Vive la Révolution! »

Après les paroles, les actes, et notamment la petite émeute de Sidi-Ferruch qui aurait pu dégénérer en sanglante collision; la chose n'a tenu qu'à un fil! Et M. Laferrière conclut que ces événements ont une extrême gravité parce qu'ils commencent à émouvoir les Arabes « mûrs pour les complots », en présence d'un pouvoir désarmé ou insuffisamment armé. « Une cruelle expérience m'a montré que les moyens actuels ne permettent pas d'assurer à l'Algérie les bienfaits de la paix. »

Cependant, l'Algérie ne demande qu'à prospérer et à travailler. Indépendamment de son agriculture, qui reste sa principale ressource, elle possède des richesses minérales à peine exploitées dont ses habitants sauront tirer parti si l'on ne décourage pas l'émigration, surtout l'émigration française, par de perpétuels changements dans les institutions existantes.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire? En attendant l'onglé, sur laquelle il semble compter et que tout le monde accepte, le gouverneur général a indiqué un certain nombre de mesures visiblement anodines et inoffensives; il a condamné d'avance les réformes radicales qui auraient, selon lui, plus d'inconvénients que d'avantages; mais il a réclamé, comme le vrai remède aux maux dont souffre l'Algérie, un remaniement de la législation électorale. Il entend que le droit de vote, sagement réparti, assure la prépondérance à la population française menacée dans ses intérêts par le progrès toujours croissant de l'invasion étrangère. Il a même égrainé, au passage, le décret Crémieux. A la naturalisation collective, il faut substituer deux naturalisations successives, entourées d'efficaces et sérieuses garanties. L'antisémitisme algérien n'est, à ses yeux, qu'une maladie accidentelle qui ne durera pas si l'on sait et si l'on ose prendre les précautions nécessaires. Il ne s'agit pas, si je l'ai bien compris, de revenir sur le passé, mais d'arrêter une sorte d'inondation qui menace l'avenir, d'enrayer, en un mot, le cosmopolitisme algérien.

La seconde partie du discours de M. le gouverneur général a été plus goûtée que la première, et quand il est descendu de la tribune, vers six heures du soir, la Chambre ne lui a pas ménagé ses applaudissements. « Il faut faire quelque chose! » a-t-il dit. J'offre de parler qu'on ne fera pas grand-chose. Les avis sont trop partagés.

Un début de la séance, on avait voté sans discussion une proposition de loi présentée par M. Le Hérisse et tendant à accorder une récompense nationale, une médaille, je crois, aux militaires qui ont fait partie de la mission Marchand sur le Haut-Nil. M. Chapuis eût voulu qu'on y joignit un peu d'argent:

M. le président. — M. Chapuis a présenté un article additionnel ainsi conçu: « Une somme de 500 francs sera allouée à titre de gratification à chacun des tirailleurs ayant fait partie de la mission Marchand. »

M. Chapuis. — La Chambre vient de rendre un juste hommage aux chefs de la mission Marchand; il me demande de s'occuper des humbles soldats qui en ont composé l'escorte. (Très bien! très bien!)

Cette escorte comprenait 150 tirailleurs algériens; s'il en reste 140, la dépense totale

sera de 70,000 francs. Ce ne sera pas payer trop cher le dévouement de ces hommes qui ont accompli, avec nos officiers, cette merveilleuse marche à travers l'Afrique. (Applaudissements.)

M. le président. — Il conviendrait sans doute d'attendre qu'un membre du gouvernement fût là pour donner son avis. (Très bien! très bien!)

M. Le Hérisse. — Il serait préférable de faire de la proposition de M. Chapuis une proposition spéciale, qui serait renvoyée à la Commission du budget. (Très bien! très bien!)

M. Chapuis. — J'accepte volontiers cette procédure.

La proposition de M. Chapuis a été renvoyée à la Commission du budget. Il s'agit d'une petite somme de 74,000 francs. M. Chapuis a pensé que si les soldats français pouvaient se contenter d'une médaille avec cette inscription: *De l'Atlantique à la Mer rouge*, un léger supplément d'argent blanc ne ferait pas de peine aux auxiliaires noirs.

Pas-Perdus.

LE SÉNAT

Encore deux séances, dont une et demie consacrée à la disjonction des articles de la loi de finances qui modifient le régime des bières. Lorsque les vœux marcheurs du Luxembourg hâtent le pas, ils progressent à la façon des écrivains.

Dans la séance d'hier matin, on a reproduit les mêmes arguments qu'on nous avait servis la veille, et dans l'après-midi, on a tant bien que mal accommodé ces restes pour nous en régaler une troisième fois. Il en est de cette disjonction comme de la note unique du piston de Bilboquet: ceux qui l'aiment se délectent.

leurs porteurs, ainsi que les manifestants qui les accompagnent; 2° Arrêter quiconque proférerait sur la voie publique ou des injures, ou des menaces, ou des provocations visant le Chef de l'Etat, les Chambres, le Gouvernement, les Corps constitués; 3° Disperser tout attroupement sur la voie publique et assurer l'entière liberté de la circulation; 4° Arrêter les auteurs de toutes agressions et violences contre les personnes et les biens; 5° Déjouer immédiatement les délinquants à la justice; 6° Inviter tous les agents à l'exact accomplissement de leurs devoirs et de signaler, en vue de peines disciplinaires, ceux d'entre eux qui montreraient de la faiblesse ou de la complaisance à l'égard des délinquants; 7° Spécialement en ce qui concerne le service d'ordre dans l'intérieur du Palais de justice et aux abords, l'exécution des consignes établies d'accord avec MM. les chefs de la Cour devra être assurée avec une entière rigueur.

MM. les commissaires divisionnaires, officiers de paix et commissaires commandant les brigades avertiront les agents placés sous leur commandement que toute infraction aux ordres ci-dessus, toute mauvaise volonté constatée dans leur exécution sera, le jour même, punie de révoation. Le Préfet de police compte sur l'énergie de ses subordonnés pour assurer, contre toute tentative d'ouï qu'elle vienne, le maintien de l'ordre, le respect de la loi et du gouvernement de la République.

Le Préfet de police, Charles BLANC.

Nouvelles Diverses

Un ouvrier menuisier, nommé Moulard, dit Moulé-a-Gaufres, s'était rendu, avant-hier soir, rue Rampeaux, 25, chez un nommé Colbec, auquel il venait demander des explications au sujet d'une affaire d'ordre tout intime.

Après avoir discuté, d'abord d'une façon assez calme, les deux hommes ne tardèrent pas à s'échauffer et ils étaient prêts à en venir aux mains, lorsque Colbec, saisissant soudain une hachette, en frappa son adversaire en plein visage. Le malheureux tomba, perdant abondamment son sang par la large et profonde blessure qu'il venait de recevoir. Des voisins, dont l'attention avait été éveillée par le bruit de la querelle et par les cris : « un secours ! un secours ! » se précipitèrent à conduire le pauvre « Moulé-a-Gaufres » chez le pharmacien le plus proche où des soins lui furent donnés. Après un pansement sommaire, Moulard a été transporté à l'hôpital Tenon.

Quant à Colbec, il a été mis, par le commissaire de police du quartier, à la disposition de la justice.

M. Blondeau, commissaire de police du quartier de la place Vendôme a procédé hier à l'arrestation d'un sujet anglais, qui venu ces jours derniers à Paris, était descendu dans un hôtel de la rue Saint-Honoré. Quand on lui présenta sa note il offrit pour le payer des coupons de voyage qu'il avait dérobés dans une agence de Londres qui l'avait employé.

Ce filou qui a refusé de faire connaître son identité a été écroué au Dépôt.

ACCIDENTS

Un navrant accident dû à une imprudence, malheureusement trop commune, vient d'arriver à Afortville.

M. Gillon, ouvrier maçon, demeurant rue de Villeneuve, est divorcé depuis plusieurs années et ne voit ses enfants qu'un fois par mois.

Hier, ces enfants, Yves, âgé de quinze ans, et Marie, un peu plus jeune, arrivèrent, et le père les reçut avec grande joie. Or, déjeuné, puis on se prépara à aller faire une promenade.

Au moment de partir, Yves apercevant un fusil de chasse qui se trouvait dans la salle à manger, le prit et dit en couchant sa sœur en joue :

— Je te tue, Marie !

— Je te veux, répondit en riant la fillette. Mais fais vite !

Elle n'avait pas achevé qu'une double détonation retentit. Le fusil était chargé, et petit plomb et Yves, pressant la détente, avait fait partir les deux coups. La pauvre petite tomba atteinte au flanc et à l'épaule droite.

Au bruit des détonations, M. Gillon, qui était sorti, accourut et releva sa fille. Marie Gillon a été portée à l'hôpital de la Pitié. Quant à Yves, terrifié, il était hloiti dans un coin et on a eu mille peines à lui faire raconter ce qui s'était passé.

M. Gillon père est malade de l'émotion qu'il a éprouvée. Il a dû s'aliter.

Pédalant à une allure modérée, un bicycliste militaire, nommé Ferdinand M..., suivait hier l'avenue de l'Opéra.

Tout à coup, une voiture débouchant d'une rue transversale lui barra la route. Le militaire fit un brusque crochet et renversa une vieille femme qui tomba si malheureusement qu'elle se fractura la crâne.

La malheureuse fut aussitôt transportée dans une pharmacie, mais malgré tous les soins, elle ne tarda pas à succomber.

En l'absence de papiers d'identité, son corps a été transporté à la Morgue.

Un accident de chemin de fer, qui heureusement n'a pas causé d'accident de personne, est arrivé hier, à onze heures quarante-deux minutes du matin, sur la ligne de Grande-Ceinture.

La machine du train B 2 et le fourgon de tête ont déraillé entre le Plant de Champigny (Seine) et la Grande-Ceinture. Les voyageurs ont été un peu blessés, mais aucun d'eux n'a été grièvement blessé.

La circulation a été interrompue pendant deux heures. Cet accident est attribué au mauvais état de la voie.

C'ÉTAIT FATAL...

Si la contrefaçon n'existait pas, il faudrait l'inventer, a dit un savant économiste. C'est la consécration du succès. Ajoutez-y un peu de malveillance, et vous aurez un triomphe. C'est le cas des Cafés Carvalho.

Le public, seul juge en la matière, sait à quel point il est enclin à se laisser séduire et de bon goût en grandissant chaque jour le succès de ces cafés.

Vendus en boîtes cachetées de 125, 250 et 500 grammes net, au prix de 2 fr. 40, 2 fr. 60 et 3 francs. Le demi-kilo (prix et poids marqués sur chaque boîte avec le nom, la marque et la signature, les Cafés Carvalho sont garantis absolument purs; pas de mouillages, pas d'addition. En vente dans toutes les bonnes maisons et 85, rue de Turbigo; 26, rue Cadet; 45, rue de Châteaudun; 54, rue du Bac; 47, rue de Lyon; 52, rue des Batignolles, etc., etc. Bien exiger le nom et la marque sur chaque boîte.

Le docteur Grenier a fait une adaption en la personne d'une excellente rentière de Versailles, Mme T..., très connue du reste par l'exaltation de ses sentiments religieux. La bonne dame, venue hier à Paris pour faire des emplettes, passa par le jardin du Luxembourg. Elle s'arrêta devant le bassin, se déchaussa et se trempa les pieds dans l'eau à la grande joie des badauds.

Un garde intervint et, malgré toutes les explications qu'elle put lui donner, il la força de remettre ses chaussures. Mme T... tira alors son portefeuille et en tira dans l'eau une dizaine de pièces de cinq francs.

Pour mettre fin à ses excentricités, le garde conduisit au commissariat de l'Odéon cette adaption de l'ancien député de Pontarlier. La

famille de Mme T... a été prévenue par dépêche.

LE GRAND MONDE

Vingt pages de dessins inédits sur les toilettes les plus nouvelles et sur les ouvrages les plus artistiques, des chroniques sur les dernières manifestations de la mode, sur les événements mondains, des conseils de beauté et d'hygiène, telles sont les attractions du Grand Monde, le véritable moniteur de la vie parisienne.

Nos lectrices désireuses de connaître cette publication hebdomadaire de grand luxe, la recevront gratuitement pendant un mois, en écrivant à la direction, 5, boulevard des Capucines.

SUICIDE

M. Victor Nollat, âgé de trente-huit ans, demeurant avenue d'Orléans, s'est donné la mort hier matin en se jetant de la fenêtre de son logement situé au quatrième étage, dans la rue. La mort a été instantanée. Il s'était, dans sa chute, brisé le crâne sur la bordure du trottoir.

D'après l'enquête ouverte sur ce suicide par le commissaire de police, cet acte de désespoir aurait été provoqué par des chagrins de famille.

BI-BORAX ORIENTAL

Tout le monde sait que le Bi-Borax est précieux pour le blanchissage, l'empesage, etc. Les personnes qui partent à la campagne ne doivent donc pas oublier d'en emporter quelques boîtes.

Si l'on a soin d'ajouter du Bi-Borax à la lessive et l'amidon, et si par surcroît le linge a été séché au soleil, on obtient une blancheur éblouissante. Le Bi-Borax ne se vend qu'en boîtes cachetées de 0 fr. 40 c., 0 fr. 20 c., 0 fr. 50 c. et 1 franc et se trouve dans toutes les bonnes maisons.

CAMBRIOLEURS

Deux inspecteurs de la Sûreté, plus spécialement attachés au service de la voie publique, avaient, hier matin, deux individus aux allures de rôdeurs, cherchant à vendre des objets d'art à un marchand de curiosités de la rue de Rivoli.

Les agents s'emparèrent de ces individus à leur sortie du magasin et les conduisirent chez le commissaire de police auquel ils avaient essayé de se défaire provenant d'un vol tout récemment commis par eux chez M. Laurent, rue de Rome.

Ces cambrioleurs, Pierre Brunot, vingt-cinq ans, et Eugène Ruchet, vingt-trois ans, ont subi plusieurs condamnations antérieures. La perquisition faite chez eux a amené la découverte d'un grand nombre d'objets volés et de tout un attirail de cambrioleurs.

Brunot et Ruchet ont repris le chemin du Dépôt.

Jean de Paris.

Mémoire. — Le service de la statistique municipale a compté, pendant la 20<sup>e</sup> semaine, 972 décès, chiffre voisin de la moyenne.

On a enregistré la naissance de 1,048 enfants vivants, 543 garçons et 505 filles.

Des marins ont retiré, hier matin, du canal Saint-Martin, le cadavre d'un individu âgé d'une quarantaine d'années. L'identité n'ayant pu être établie, le corps a été envoyé à la Morgue.

J. de P.

LE MONDE RELIGIEUX

LE « SOUVENIR FRANÇAIS » A NOTRE-DAME. — DISCOURS DE MGR PAGIS, EVÊQUE DE VERDUN.

Le Président de la République, les ministres de la guerre, des affaires étrangères, des colonies, de l'agriculture, le général Jamont, le gouverneur militaire de Paris, les préfets de la Seine et de police étaient représentés, hier, à la très belle cérémonie organisée à Notre-Dame par les soins du « Souvenir français », société nationale pour l'entretien des tombes des militaires et des marins morts au service de la patrie.

M. le vicair général Odelin représentait le cardinal Richard. Etaient présents au banc d'œuvre : Mgr Lanusse, protonotaire apostolique, aumônier de Saint-Cyr; l'aimable archevêque de la cathédrale, M. l'abbé Pousset; le directeur général de l'Œuvre nationale de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, M. le chanoine Montel, et la plupart des membres du chapitre métropolitain.

Reconnu, d'autre part : Les généraux Cosseron de Villenois, président du « Souvenir français »; Saget, Galland et Charron; les amiraux Gervais et Jonquel; le commandant Baude, M. Nyessen, le très sympathique secrétaire général du Comité; le capitaine Québin, le colonel comte de Brucher, le vicomte de Beaufort; M. Hugo, sénateur; M. Adolphe Démy, consul; M. Guérin, député; les colonels Bourgeois, Le Pontois, etc.

Dames quêteuses : Mme et Mlle Nyessen, Mmes Eustache, de Lagense, Robinet de Cléry, Ertzbischoff, Garnier, Courmel, Mlles de Villenois, de Montis, Emmanel.

Superbe programme musical exécuté pendant la messe solennelle de Requiem, notamment le Kyrie, de l'abbé Geisnitz, maître de chapelle de Notre-Dame; le Dies iræ, de Verdi, par MM. Auguez, de l'Opéra, et Broca; l'Absence, de Loret, pour violons, violoncelle, harpe et orgue; l'Élégie, de Mme Alphonse de Neuville, pour orgue et violoncelle, par M. Berthelier, de l'Opéra, qui a traduit à merveille son inspiration magnifiquement religieuse; le Sanctus, de Dubois; la « Méditation » de Thais, de Massenet, sur la violoncelle, par M. Anemoyanni; le Pie Jesu, d'Adolphe Deslandres, par M. Paul Séguy, de l'Opéra; l'Agnus Dei, de Bizet, par M. Paul Broca; le Miserere, de Steenmann, par M. Falchieri, de l'Opéra-Comique; la Marche funèbre, de Chopin; le Libera, l'Ego sum, de Gounod, par M. Auguez, etc.

Mgr Pagis, évêque de Verdun, est monté en chaire après l'Évangile. Ayant le très louable désir de prononcer un discours patriotique, l'orateur a fait pour la centième fois l'apologie de la guerre. C'est l'écueil où viennent sombrer la plupart des prédicateurs quand ils ont au-dessus de leur tête des drapeaux tricolores et sous leurs yeux des uniformes galonnés d'or.

Pour Mgr Pagis, la France, dont la vocation est avant tout une vocation guerrière, est infiniment plus grande par les prouesses de ses soldats que par les manifestations de son génie philosophique, littéraire, artistique à travers les âges. L'éminent évêque d'Orléans, Mgr Touchet, soutenait, il y a quelques semaines, précisément la thèse opposée, à Saint-Etienne-du-Mont, à l'occasion du centenaire de Racine. Peut-être cette regrettable divergence d'opinions tient-elle à la différence des auditoires : ici, au premier rang, des académiciens; là, au premier rang, des officiers. Cependant, la vérité est une, et nos évêques feraient bien, je crois, de se mettre d'accord, s'ils veulent que les catholiques continuent à regarder les chaires de leurs églises comme des chaires de vérité, et

à recueillir la parole qu'ils y entendent comme la parole même de Dieu.

Entre temps, Mgr Pagis a cru devoir blâmer les intellectuels, qui croient à la possibilité de la fraternité universelle; ce genre de plaisanterie n'est pas encore usé en province. Naguère, à Paris même, il dispensait d'être éloquent et d'avoir raison. Autrement, l'évêque de Verdun n'aurait pas éprouvé le besoin de recourir à de pareils artifices.

Mgr Pagis a continué son discours par un curieux parallèle entre le soldat et le missionnaire, l'un après de la guerre, l'autre après de la paix, donc absolument semblables l'un à l'autre, à tel point qu'il faudrait « mêler leurs os » et leur rendre les mêmes honneurs posthumes.

Et pour finir un commentaire enflammé de cette devise qui nous reporte, au temps des Croisades ou à celui de l'Inquisition : Ense et cruce, « par l'épée et par la croix ».

Julien de Narfon.

L'INCIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE BRUXELLES

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 24 mai.

Un jury d'honneur, dont les membres avaient été convoqués par M. Moutier, s'est réuni cet après-midi dans un des salons de l'hôtel des Bourlevards. Etaient présents : MM. Montandon, directeur du Crédit lyonnais, membre de la Chambre de commerce française de Bruxelles; Duchêne, vice-président de cette Chambre, non démissionnaire; Borniche, président de la Société française de bienfaisance d'Anvers; Leroux, président de la Société française de bienfaisance de Bruxelles; Chartrain, premier vice-président de l'Union française de Bruxelles; Morel, président de la Société française de secours mutuels de Bruxelles; Vallée Mabilie, président de la Chambre de commerce française et de la Société de bienfaisance de Charleroi; Laroque, président de la Société française de bienfaisance, et Doit, président de la Chambre de commerce française de Liège.

M. Gouverneur, vice-président de la Chambre de commerce française de Bruxelles, convoque, avait écrit qu'il croyait ne pas pouvoir faire partie du jury, parce qu'il est démissionnaire. M. Rolland, convoqué par lettre recommandée, n'a pas répondu.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Montandon; M. Doit remplit les fonctions de secrétaire. M. Moutier a d'abord été introduit : son audition a duré une heure et demie. D'autres personnes, dont plusieurs venues de Paris, ont aussi été entendues.

La séance, commencée à quatre heures, s'est prolongée jusqu'à six heures et demie. A l'issue de la réunion, les membres du jury d'honneur se sont rendus en corps à la légation de France pour faire part à M. le ministre Gérard du résultat de leur enquête et lui remettre le procès-verbal. Celui-ci constate que les membres du jury d'honneur, à l'unanimité, ont reconnu que les faits imputés à M. Moutier sont inexacts, et que M. Moutier est digne de la sympathie et de l'estime de tous ses compatriotes.

M. Rolland, qui a voulu se tenir à l'écart de cette réunion, s'en rapporte aux électeurs de la Chambre de commerce, qui sont convoqués pour le 31 mai et qui sont les seuls juges du conflit.

Lemaire.

Gazette des Tribunaux

COUR DE CASSATION : A l'issue du procès de révision. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE GRENOBLE : Les incidents du procès Régis. — NOUVELLES JUDICIAIRES.

Les couloirs du Palais de justice, désertés pendant les premiers jours de la semaine, en raison des vacances judiciaires, se raniment peu à peu, à la veille des débats qui doivent s'ouvrir, lundi prochain, devant la Cour de cassation.

Tandis que les reporters vont et viennent, aux abords de la galerie Saint-Louis, en quête d'interviews sensationnelles sur le rapport de M. Ballot-Beaupré, et cherchent en vain les conseillers absents, on se préoccupe, au bureau de la presse, des mesures à prendre pour pouvoir procurer les places indispensables aux chroniqueurs des journaux parisiens, et satisfaites aux demandes innombrables venues de la province et de l'étranger.

Besogne peu facile assurément! La partie réservée au public dans la grande salle où la Cour siège, toutes Chambres réunies, est, en effet, on ne peut plus exigüe. En dehors des sièges réservés aux invités, aux sténographes et à une cinquantaine de journalistes, restera-t-il de quoi caser un simple escabeau?

Force sera donc aux curieux de se refouler vers la Cour d'assises où aura lieu, au même moment, le procès Déroulède-Habert.

Le débat sur la révision occupera la semaine entière. Une audience et demie sera consacrée à la lecture du rapport de M. Ballot-Beaupré. Il ne faudra pas moins de temps, dit-on, à M. le procureur général Manau pour développer ses réquisitions, et M. Mornard ne terminera pas sa plaidoirie avant jeudi soir. Vendredi et samedi, délibération de la Cour et rédaction de l'arrêt tant attendu.

Telle est, du moins, l'hypothèse la plus généralement admise au Palais.

Hier est venue, devant le Tribunal correctionnel de Grenoble, la poursuite intentée par le Parquet contre l'ouvrier ferblantier Guerre-Genton qui, dans les troubles suscités par le procès Max Régis, blessa le lieutenant Aix, du 28<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, en lui lançant à la tête un porte-ailettes.

Le prévenu est âgé de dix-huit ans. Après l'audition de plusieurs témoins qui viennent affirmer que les officiers assis à la terrasse du Cercle militaire ont été assaillis sans aucune provocation de leur part, M. le substitut Chanlaud a requis une peine sévère contre Guerre-Genton, afin de donner satisfaction à l'opinion publique.

Les regrettables scènes du 18 mai, dit-il, n'ont été heureusement le fait que de quelques gamins : une centaine au plus. Guidés par un individu portant un drapeau rouge, ils ont causé des désordres en chantant la Carmagnole. Il nous faut affirmer haut que cette bande infâme ne doit pas être confondue avec la population grenobloise qui aime les officiers et honore l'armée; la sentence que rendra le Tribunal fera cesser le divorce que l'on a voulu créer entre la ville de Grenoble et cette armée que nous aimons tous.

M<sup>e</sup> Berthet a sollicité ensuite l'indulgence des magistrats pour son client.

Le Tribunal a condamné Guerre-Genton à dix jours d'emprisonnement.

Divers autres prévenus, dans l'agression du Cercle militaire, ont été ajournés à huitaine pour supplément d'enquête.

Hier un incident s'est produit au Conseil de guerre d'Alger.

Un détenu à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, nommé Prévost, comparait devant les juges militaires pour destruction volontaire d'effets. Les débats terminés, au moment où le colonel Moirier, président du Conseil, demandait à l'accusé s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, celui-ci arracha un bouton de sa tunique et le jeta avec force à la tête du colonel.

Les juges du Conseil de guerre, déliés immédiatement sur l'acte de folie du malheureux soldat, l'ont condamné à la peine de mort. L'arrêt a été lu séance tenante à Prévost qui l'a écouté sans émotion apparente.

Les manifestants poursuivis, à la suite de la bagarre d'avant-hier, à Mustapha, sous l'inculpation de bris de clôture et menaces à des agents de la force publique, ont comparu hier devant le Tribunal correctionnel d'Alger.

L'un d'eux, rédacteur d'une feuille antijuive, a été condamné à trois mois de prison; les peines infligées aux autres sont relativement légères.

Se souvient-on de l'odieuse assassinat du curé de Saint-Patrice (Indre-et-Loire) et de sa servante, qui valut au cheminier Lehmann une condamnation à mort?

La peine capitale vient d'être commuée, par le Président de la République, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le Boursier.

La séance d'hier a été très satisfaisante pour le marché sud-africain. Non seulement les réalisations de la veille ont pas continué, mais elles ont fait place à des achats qui ont facilement relevé la cote.

Les plus-values ne sont pas très sensibles, mais elles ont néanmoins une importance significative en ce moment, en ce sens qu'elles démontrent le sang-froid avec lequel les porteurs de titres attendent les événements. Les pessimistes ont hésité à vendre, le règlement de questions pendantes au Transvaal de mandera longtemps, la spéculation anglaise a beau faire preuve de scepticisme et appuyer son opinion de quelques ventes, que les actionnaires français restent convaincus que quelque chose de mieux et non quelque chose de pire pour l'industrie, et par conséquent, ils gardent leurs titres. Un jour viendra où ils seront largement récompensés de leur patience.

A Londres, il y a un léger recul de 1/4 sur la Crown Reef, à 18 liv. st. 1/4 (460 fr. 08); mais la Ross Deep conserve le cours de 11 liv. st. (277 fr. 31), la Glen Deep celui de 4 liv. st. 5/8 (116 fr. 60), et la Modderfontein remonte de 1/8 à 12 liv. st. 3/8 (311 fr. 37).

A Paris, on constate la fermeté de la Treasury à 154 francs; elle reprendra sans doute sa marche en avant dès que l'allure du marché en général le comportera. Il en est de même de la Goldenhulsh Deep, qui consolide sa récente hausse pour pouvoir franchir une nouvelle étape.

Le Village Main Reef reprend à 241 francs, l'action Goetz et Co à 83 francs, et la May Consolidated est très ferme à 140 francs.

Sur la plupart des autres valeurs, les variations sont également dans le sens de la reprise.

Henry Dupont.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE. — Bilan du 18 au 25 mai 1899. Principales variations. — Augmentations : Encaisse-or, 4 millions 1/2; Compte courant du Trésor, 26 millions 1/2. — Diminutions : Portefeuille, 51 millions 1/2; Avances sur titres, 4 millions 1/2; Comptes courants particuliers, 6 millions; Billets en circulation, 41 millions. — Bénéfices bruts : 446 000. — Dépenses : 167 100 fr. Crédit foncier de France. — La situation au 30 avril 1899 fait ressortir sur celle du mois précédent les variations suivantes :

Actif  
Espèces, val. et corr. 234.118.768 — 13.387.858  
Prêts hyp. et comm. 3.255.370.885 + 9.444.776  
Semest. d'ann.échus. 33.042.452 + 2.144.361  
Oblig. rég. de la circ. 22.232.893 + 3.955.513  
Imm. acqu. à la s. d'exp. 29.740.184 + 83.899  
Divers. 56.696.084 + 247.864  
Dépenses d'administ. 1.414.725 + 353.681

Passif  
Réserves et prov. 166.272.393 + 763.288  
Dép. en compt. cour. 66.673.428 + 1.467.395  
Correspondants 13.389.068 + 2.239.923  
Oblig. bonif. en circ. 3.219.938 — 1.000.000  
Divers. 87.176.790 — 4.149.346  
Profits et pertes. 4.020.664 + 915.133

CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — Recettes des six grandes Compagnies pour le 20<sup>e</sup> semaine de 1899, par comparaison avec celles de la semaine correspondante de 1898. Augmentations : Nord, 100,000; Lyon, 210,000; Est, 135,000; Orléans, 80,000; Nord, 4,000. — Diminution : Midi, 21,000.

ARRAS. — La mer a rejeté, à Audresselles, deux cadavres qu'on présume provenir du naufrage du Stella. Sur l'un, on a trouvé des papiers portant ces indications : E. Plumet, 35 ans, Gloucester Road, London. Sur l'autre, on n'a trouvé aucune indication permettant d'établir son identité.

Le consulat d'Angleterre a été prévenu.

LYON. — Le congrès de la liberté de l'enseignement a terminé aujourd'hui ses travaux, dans une réunion tenue aux Folies-Bergère et à laquelle assistaient le cardinal Coullié, NN. SS. de Cabrières, évêque de Montpellier; Belmont, évêque de Clermont, etc. Le président, M. Chavent, a donné lecture de la dépêche suivante adressée à l'archevêque de Lyon par le cardinal Rampolla :

Rome, 24 mai.  
Le Saint Père envoie de grand cœur sa bénédiction apostolique au congrès que l'Association catholique de la jeunesse tient sous la présidence d'honneur de Votre Eminence. Sa Sainteté espère qu'un tel congrès apportera de bons fruits pour la liberté d'enseignement.

Signé : Cardinal RAMPOLLA.

M. de Mun a ensuite prononcé un grand discours dans lequel il insiste sur l'urgence qu'il y avait à former un groupement de catholiques pour créer partout l'Association salubre qui fera réfléchir et résoudre les problèmes publics. Il ne s'agit pas ici de question politique ou constitutionnelle. C'est la liberté de l'Église, c'est l'avenir de la France chrétienne qui est en jeu.

Enfin, l'assemblée s'est occupée de divers vœux relatifs aux diverses branches de l'enseignement.

Le soir, à sept heures, un grand banquet a réuni les congressistes.

CLERMONT-FERRAND. — Le général de Boysson prendra officiellement possession lundi prochain de son poste de commandant en chef du 43<sup>e</sup> corps.

Un violent orage s'est abattu hier soir sur les montagnes, aux environs d'Ambert.

Le foudre est tombé sur la commune de

Figaro à la Bourse

Jeudi 25 mai.

Une hausse excessive appelle une réaction violente; nous l'avons eu hier. Un recul exagéré implique (en l'absence de tout événement politique fâcheux) un relèvement assez vif : nous l'avons eu aujourd'hui. On a l'air d'être complètement remis des effets de l'espace de coup de panique qui a si rudement secoué le marché il y a vingt-quatre heures.

Tous les cours n'ont pas, il est vrai, repris leur niveau de mardi; mais ils ont rattrapé, en général, un très joli morceau de la perte survenue en la dernière séance, et semblent en bonne voie de rattraper le reste. On peut penser, en effet, qu'en fait de réalisation, le plus dur est fait maintenant. C'est égal, l'air est étouffé vivement.

L'Estivage espagnole est en reprise de 82 centimes, mais on l'a encore mené par des petits chemins accidentés, puisqu'elle a débuté à 63 00 pour finir à 64 07 après 63 40 et 64 35; pour toute autre valeur, et en tout

autre temps, on trouverait qu'un écart de près d'un point entre les cours extrêmes est énorme. Mais, à l'heure où nous sommes, il paraît que c'est la moindre des choses. Bien telle aussi, sans doute, un relèvement de 70 francs sur la Sosnovice à 2,510 après 2,400. Et un rattrapage de 13 francs sur le Rio à 1,244 après 1,238 et 1,240, est-ce assez dénué d'importance ? Et une plus-value de 45 francs sur le Suez à 3,715 après 3,675, est-ce de quoi impressionner ? Ah ! les gens qui aiment les gros mouvements ne sont pas à plaindre, surtout s'ils jouent l'intermittence — et, bien entendu, s'ils ne jouent pas blanc quand il faudrait jouer noir, et réciproquement.

Le 3 0/0 remonte de 20 centimes à 102 40 après 102 17; et on avance encore un peu après Bourse. Le 3 1/2 0/0 gagne 15 centimes à 102 87. Au comptant, le progrès est de 30 et de 47 centimes respectivement.

L'Italian, hier, à 95 95, reprend le cours rond de 96 fr. Les Bons cubains ont des destinations diverses; le 6 0/0 s'est un peu alourdi à 234; le 5 0/0 reste ferme à 257. Les rentes immobilières sont en reprise assez vive, le 4 0/0 de 55 centimes à 67 75, le 5 0/0 de 40 centimes à 75 70. Encore de la lourdeur, mais pas trop accentuée, sur le Turc C à 37 15 et le D à 23 après 23 45. La Banque ottomane a regagné 2 fr. à 593.

La Banque de Paris est à 1,440 au lieu de 1,430. Il y a progrès aussi, mais moins sensible, sur le Comptoir à 621, le Crédit lyonnais à 963, la Banque internationale à 665, la Banque spéciale des Valeurs industrielles à 225, etc. Le Lyon est à 4,912, c'est à peu près son cours précédent. Au comptant, je note des plus-values de 40 fr. sur le Nord à 2,170, et de 7 fr. sur le Midi à 1,335. Les chemins de fer espagnols ont repris leur mouvement ascensionnel.

Vertical text on the far left edge of the page, likely a page number or column indicator.

demain samedi, le Barbier de Séville et l'Enfant prodige; dimanche en matinée, Martha, et le soir, Oberon.

Ce soir, au Châtelet, 200<sup>e</sup> représentation de la Poudre de Perlinpinpin.

Cette brillante carrière dans un théâtre de 3,000 places, — Gargantua qui absorbe vite la clientèle, — nous montre le goût du public pour l'irréel et nous rappelle les cycles de féeries qui ont traversé le genre à la fois naïf et fantastique de la féerie.

Depuis l'arianisme de Perrin et la Tosca d'Or, le répertoire de Pierre Corneille, dont le marquis de Sourdis exécuta les « machinés », depuis l'Armide de Quinault jusqu'à l'opéra de Beaumarchais, la féerie fut même le privilège exclusif de l'Opéra. Elle était soumise à un régime de censure.

Le troisième fut le retour au luxe primitif de l'opéra qui commença avec Marc-Fournier dans la Biche au bois, par Roqueplan et par Hostein. Il arriva à son apogée avec les Mille et une Nuits, sous la première direction de M. Rochard.

Aujourd'hui, c'est le cas de dire que M. Rochard est sur le point de faire revivre les féeries et les ballets de la Poudre de Perlinpinpin.

M. Decori qui, après avoir été le rôle de Micromégas dans la Poudre de Perlinpinpin, vient de rentrer au Châtelet où il répète... le roi Courtois créé par Baron.

M. Albert Sobieski continuant la série de ses intéressantes études sur les grandes scènes parisiennes, vient de publier chez Fischbacher l'histoire du Théâtre lyrique de 1851 à 1870.

Mlle Maguéra deviendra directrice du théâtre Moncey à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Ce théâtre, qui s'appellera désormais le théâtre Maguéra, sera entièrement transformé et remis à neuf d'après les indications de la jeune directrice.

Mlle Maguéra deviendra directrice du théâtre Moncey à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Ce théâtre, qui s'appellera désormais le théâtre Maguéra, sera entièrement transformé et remis à neuf d'après les indications de la jeune directrice.

Mlle Maguéra deviendra directrice du théâtre Moncey à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Ce théâtre, qui s'appellera désormais le théâtre Maguéra, sera entièrement transformé et remis à neuf d'après les indications de la jeune directrice.

Altais, jouée par MM. Guyon fils, Noël Réfy et Mlle Léa Dorville.

Le cours Bourgeois-Grievot a choisi la Comédie d'opéra-comique formée par leur admirable école. Le succès a été considérable pour tous, et en particulier pour une jeune femme, Mme Ireland, une des plus remarquables élèves de Mme Conneau, au point de vue du chant. Elle s'est absolument révélée, dans Werther, comme artiste très sérieuse, très complète, joignant la grâce, l'élégance au plus réel talent.

Toute la colonie américaine était réunie hier au Trocadéro pour le concert annuel de M. Clarence Eddy qui a été acclamé par un public nombreux et enthousiaste.

C'est, depuis peu d'années, une mode nouvelle d'annexer une exposition artistique à toutes les expositions quelconques qu'elles soient. Les chiens, comme les fleurs, servent de prétexte à ces agréables manifestations, et il est probable (disons même désirable) qu'aux prochains concours culinaires et agricoles s'adjoindront des expositions de natures mortes et de peintures d'animaux.

L'idée est bonne et les résultats sont, cette année, vraiment louables.

A la galerie Volland, M. René Seysaud, déjà apprécié naguère chez Le Barc de Boutteville, expose toute une série de paysages, impressions de natures les plus vigoureuses et les plus franches.

A la galerie des Champs-Élysées, intéressante exposition de sculptures du docteur Alfred Nossig. Chez Durand-Ruel, série de paysages parisiens, très curieux, de M. Bussy.

Automobile. — Le concours des accumulateurs doit commencer aujourd'hui dans les caves de l'Automobile-Club de France, spécialement aménagées à cet effet.

Le maire de Douvres a pris l'initiative d'organiser une exposition d'automobiles dans cette ville. L'ouverture se fera le 30 septembre et la clôture aura lieu le 23. Il y aura des prix d'une certaine valeur alloués aux exposants.

Le challenge des équipes premières de l'U. S. P. S. A. se disputera après-demain dimanche sur la route de Chartres à Bonneval. Il y aura une centaine de partants.

Le prochain séminaire de tir du Club des Chasseurs est fixé à demain samedi. Elle commencera à deux heures de l'après-midi.

Riverain. Avant la ligne droite, Tricolore prenait plusieurs longueurs sur Alhambra III. Sospino, Baba et Allier. Alhambra III ne pouvait rejoindre Tricolore qui conservait une encolure. Baba troisième à quatre longueurs.

Le Prix de Courteuil, 6,000 fr., 2,000 m., a été pour Hamac (7/4), à M. J. de Brémont (E. Watkins), battant Sénateur II, à M. Albert Menier (French), et Gyges II, à M. J. Prat (Madge).

Royal Oak a mené devant Réfecteur, Machiavel, Volnay et Madagascar. Au tournant avant, Réfecteur, Royal Oak faisait un écart et passait au dernier rang. Le train était très lent, ce qui permettait à Royal Oak de reprendre la tête aux écuries Machiavel, Réfecteur, Volnay et Madagascar suivant dans cet ordre.

Le Prix de la Roche, 40,000 fr., 4,400 m., a été pour Madagascar (4/4), à M. Gaston Dreyfus (T. Lane), battant Machiavel, au baron A. de Schickel (W. Pratt), et Volnay, à M. Maurice de Gheest (Madge).

Le Prix de la Roche, 40,000 fr., 4,400 m., a été pour Madagascar (4/4), à M. Gaston Dreyfus (T. Lane), battant Machiavel, au baron A. de Schickel (W. Pratt), et Volnay, à M. Maurice de Gheest (Madge).

Le Prix de la Roche, 40,000 fr., 4,400 m., a été pour Madagascar (4/4), à M. Gaston Dreyfus (T. Lane), battant Machiavel, au baron A. de Schickel (W. Pratt), et Volnay, à M. Maurice de Gheest (Madge).

Le Prix de la Roche, 40,000 fr., 4,400 m., a été pour Madagascar (4/4), à M. Gaston Dreyfus (T. Lane), battant Machiavel, au baron A. de Schickel (W. Pratt), et Volnay, à M. Maurice de Gheest (Madge).

Le Prix de la Roche, 40,000 fr., 4,400 m., a été pour Madagascar (4/4), à M. Gaston Dreyfus (T. Lane), battant Machiavel, au baron A. de Schickel (W. Pratt), et Volnay, à M. Maurice de Gheest (Madge).

Le Prix de la Roche, 40,000 fr., 4,400 m., a été pour Madagascar (4/4), à M. Gaston Dreyfus (T. Lane), battant Machiavel, au baron A. de Schickel (W. Pratt), et Volnay, à M. Maurice de Gheest (Madge).

Le Prix de la Roche, 40,000 fr., 4,400 m., a été pour Madagascar (4/4), à M. Gaston Dreyfus (T. Lane), battant Machiavel, au baron A. de Schickel (W. Pratt), et Volnay, à M. Maurice de Gheest (Madge).

Le Prix de la Roche, 40,000 fr., 4,400 m., a été pour Madagascar (4/4), à M. Gaston Dreyfus (T. Lane), battant Machiavel, au baron A. de Schickel (W. Pratt), et Volnay, à M. Maurice de Gheest (Madge).

Les Gouttes concentrées de FER BRAVAIS sont le remède le plus efficace contre l'ANÉMIE, PALES COULEURS, etc.

Petites Annonces. La Ligne... 6 francs. Par dix insertions ou cinquante lignes dans le délai d'un mois, la Ligne... 5 francs.

Programme des Théâtres. Opéra — 8 h. 0/0. — Brisis; Joseph. Samedi 27: Thanaïs.

Opéra-Comique — 4 h. 0/0. — Cendrillon. Samedi, Cendrillon.

Opéra — 8 h. 1/2. — L'Amour quand même; Ma Brû. Samedi: Même spectacle.

Opéra — 8 h. 1/4. — La Poudre de Perlinpinpin.

Opéra — 8 h. 1/2. — L'Amour quand même; Ma Brû. Samedi: Même spectacle.

Opéra — 8 h. 1/4. — La Poudre de Perlinpinpin.

Opéra — 8 h. 1/2. — L'Amour quand même; Ma Brû. Samedi: Même spectacle.

Opéra — 8 h. 1/4. — La Poudre de Perlinpinpin.

Opéra — 8 h. 1/2. — L'Amour quand même; Ma Brû. Samedi: Même spectacle.

Salon du Figaro. Exposition des Œuvres de M. F. Habert. Ouvert de onze heures à six heures.

AVIS MONDIAINS. DÉPART POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

AVIS. Pour simplifier l'envoi des insertions de correspondance personnelle, nous dédions des Bons de 2 à 5 francs. Chaque Bon représente une ligne.

VENTES ET LOCATIONS. AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

AGENCE DE LOCATIONS, 10, rue de la Paix. HOTEL, APPART, PROPRIÉTÉ. Vente et location.

Paquebots-poste français. AUTRICHE. Innsbruck (Tyrol). FRANCE. Hôtels recommandés. LUCHON. GRAND HOTEL SACARON. VICHY. NOUVEL HOTEL GUILLERMIN.

OCCASIONS. Tous les MERCREDIS, les annonces publiées sont au tarif réduit de 3 francs la ligne. Objets d'Art Meubles Anciens. Avis Commerciaux. Industrie, Fonds de Commerce.

ENTREPOT DE BIÈRES. 13,000 hectolitres par an avec 30,000 comptant. AFFAIRE INDUSTRIELLE. TOUTE DIRECTION. COMMERCES DE GROS. ETUDE DE NOTAIRE. FABRIQUE DE PARFUMERIE.

Mariages. DAME DISTINGUÉE, rentes, bel intérieur, désiré épouser M distingué, affectueux, belle situation, 40 à 50 ans. CAPITAUX. Offres et Demandes. MON INDUSTRIEL DE 1er ORDRE.

FÊTE DES FLEURS AU BOIS-DE-BOULOGNE. Samedis 3 et Dimanches 4 Juin 1899. Programme. Samedi à partir de 2 heures. Fête des Fleurs. Distribution gratuite aux portes d'entrée de 1000 Corbeilles fleuries.

LA COTE LIBRE. Grand Journal Financier Quotidien. (40 pages de texte et de cours) est adressé gratuitement pendant 10 jours à tout abonné.

C. Otto Gehrrens. Hamburg. Fabricque de courroies. 50000 Mètres toujours en stock.

ACUCNE SUCCURSALE PHARMACIE Normale. 19, Rue Drouot et 15, rue de Provence, PARIS. LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE.

DIABÈTE. Avec cette mixture, point de régime à suivre. le malade boit et mange ce qui lui plaît.

IMPUISSANCE. Guéri par les Pilules de FERRAÏLE. F. MAHON. 10, rue de Valenciennes.

MALES SPÉCIALES, AFFECTIONS DU PRAU. Le CREDIT FRANÇAIS, 2, Rue Chausse-d'Antin, Paris.

LA JUVE DU CHATEAU TROMPETTE. PAR PONSON DU TERRAIL. 10 CENTIMES LA LIVRAISON ILLUSTRÉE. EXCEPTIONNELLEMENT LA 1re ET LA 2e LIVRAISONS ENSEMBLE 5 CENT. SEULEMENT.

LES CLOCHES DE CORNEVILLE. Opéra-Comique, musique de Robert PLANQUETTE. Cette série composée de SEIZE CENTES Pages de Musique PIANO ET CHANT. VINGT FRANCS.

CAPITAUX. PERSONNELS sur toutes garanties. FERNET-BRANCA. SPÉCIALITÉ DES FRATELLI BRANCA. AMER TONIQUE, HYGIÉNIQUE, APÉRITIF ET DIGESTIF.

BOURSE DU JEUDI 25 MAI 1899

Table of stock market data for Thursday, May 25, 1899. Columns include: Dern. rev., Hausse, Baisse, DÉSIGNATION DES VALEURS, Hier, Aujourd., Dern. rev., Hausse, Baisse, DÉSIGNATION DES VALEURS, Hier, Aujourd., etc. Sections include: Fonds Français, Fonds Etrangers, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines, OBLIGATIONS FRANÇAISES, OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES, OBLIGATIONS, OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES.

AYUNTAMIENTO de Madrid. Les valeurs marquées d'une \* dans la colonne des derniers revenus n'ont rien donné pour l'exercice précédent, on s'en tient à l'année précédente. L'indication C. dans la colonne Hausse ou Baisse signifie que le coupon vient d'être détaché.